



SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izone Son-Sonnette

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

Sur les bassins versants de l'ARGENTOR, de la LIZONNE et du SON-SONNETTE

2024-2033



Recueil des annexes

Table des matières

I.	Statuts du SBAISS.....	4
II.	Délibérations	9
III.	Annexes cartographiques des actions de gestions spécifiques	14
1.	Légende des cartographies.....	15
2.	Bassin versant de l'Argentor	16
3.	Bassin versant de la Lizonne.....	29
4.	Bassin versant du Son-Sonnette.....	37
IV.	Tableaux de synthèse des actions de gestion incluses dans la DIG	50
1.	Bassin versant de l'Argentor	50
a.	Actions de gestion sur les tronçons de cours d'eau	50
b.	Actions d'opportunités.....	51
2.	Bassin versant de la Lizonne.....	52
a.	Actions de gestion sur les tronçons de cours d'eau	52
b.	Actions d'opportunités.....	53
3.	Bassin versant du Son-Sonnette.....	54
a.	Actions de gestion sur les tronçons de cours d'eau	54
b.	Actions d'opportunités.....	55
4.	Territoire du SBAISS.....	56
a.	Actions de gestion sur les tronçons de cours d'eau	56
b.	Actions d'opportunités.....	58

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Arrêtés stimulants les statuts du SBAISS.....	8
Figure 2 : Délibération validant les actions prévues par le Syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Gestion sur 10 ans.	11
Figure 3 : Délibération confirmant l'approbation et le vote de la demande de Déclaration d'Intérêt Générale relative au Programme Pluriannuel de Gestion du SBAISS.	13
Figure 4: Action de gestion à mener sur le bassin versant de l'Argentor (OpenStreetMaps).	16
Figure 5 : Action de gestion à mener sur le bassin versant de l'Argentor (Ortho-Photo Plan).....	17
Figure 6 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Or (OpenStreetMaps).	18
Figure 7 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Or (Ortho-Photo Plan).....	19
Figure 8 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Or (OpenStreetMaps).	20
Figure 9 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Or (Ortho-Photo Plan).....	21
Figure 10 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Argent (OpenStreetMaps).	22
Figure 11 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Argent (Ortho-Photo Plan).....	23
Figure 12 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Argent (OpenStreetMaps).	24
Figure 13 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Argent (Ortho-Photo Plan).....	25
Figure 14 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Argentor (OpenStreetMaps).	26
Figure 15 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Argentor (Ortho-Photo Plan).	27

Figure 16 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Argentor (OpenStreetMaps).....	28
Figure 17 : Action de gestion à mener sur le bassin versant de la Lizonne (OpenStreetMaps).....	29
Figure 18 : Action de gestion à mener sur le bassin versant de la Lizonne (Ortho-Photo Plan).....	30
Figure 19 : Action de gestion à mener sur l'amont de la Lizonne (OpenStreetMaps).....	31
Figure 20 : Action de gestion à mener sur l'amont de la Lizonne (Ortho-Photo Plan).....	32
Figure 21 : Action de gestion à mener sur le tronçon médian de la Lizonne (OpenStreetMaps).....	33
Figure 22 : Action de gestion à mener sur le tronçon médian de la Lizonne (Ortho-Photo Plan).....	34
Figure 23 : Action de gestion à mener sur l'aval de la Lizonne (OpenStreetMaps).....	35
Figure 24 : Action de gestion à mener sur l'aval de la Lizonne (Ortho-Photo Plan).....	36
Figure 25 : Action de gestion à mener sur le bassin versant du Son-Sonnette (OpenStreetMaps).....	37
Figure 26 : Action de gestion à mener sur l'amont de la Sonnette (OpenStreetMaps).....	38
Figure 27 : Action de gestion à mener sur l'amont de la Sonnette (Ortho-Photo Plan).....	39
Figure 28 : Action de gestion à mener sur l'aval de la Sonnette (OpenStreetMaps).....	40
Figure 29 : Action de gestion à mener sur l'aval de la Sonnette (Ortho-Photo Plan).....	41
Figure 30 : Action de gestion à mener sur l'amont du Son (OpenStreetMaps).....	42
Figure 31 : Action de gestion à mener sur l'amont du Son (Ortho-Photo Plan).....	43
Figure 32 : Action de gestion à mener sur l'aval du Son (OpenStreetMaps).....	44
Figure 33 : Action de gestion à mener sur l'aval du Son (Ortho-Photo Plan).....	45
Figure 34 : Action de gestion à mener sur le ruisseau des Bourgons (OpenStreetMaps).....	46
Figure 35 : Action de gestion à mener sur le ruisseau des Bourgons (Ortho-Photo Plan).....	47
Figure 36 : Action de gestion à mener sur le Son-Sonnette (OpenStreetMaps).....	48
Figure 37 : Action de gestion à mener sur le Son-Sonnette (Ortho-Photo Plan).....	49

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des actions de gestion des tronçons de l'Argentor.....	50
Tableau 2 : Actions d'opportunités localisées sur le bassin versant de l'Argentor.....	51
Tableau 3 : Récapitulatif des actions de gestion des tronçons de la Lizonne.....	52
Tableau 4 : Actions d'opportunités localisées sur le bassin versant de la Lizonne.....	53
Tableau 5 : Récapitulatif des actions de gestion des tronçons du Son-Sonnette.....	54
Tableau 6 : Actions d'opportunités localisées sur le bassin versant du Son-Sonnette.....	55
Tableau 7 : Récapitulatif des actions de gestion menées sur l'ensemble du territoire du SBAISS.....	56
Tableau 8 : Actions d'opportunités localisées sur l'ensemble du territoire du SBAISS.....	58

I. Statuts du SBAISS



PRÉFET DE LA CHARENTE

Sous-Préfecture de Confolens

Maison de l'Etat

PÔLE RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Affaire suivie par : Pascale BRIAND
Tél : 05.45.84.99.72
Courriel : pascale.briand@charente.gouv.fr

Arrêté n° *A. 6. 2 0 1 8 - 0 5. 2 3. 0 0 4*
portant modification des statuts
du syndicat intercommunal d'études et d'aménagement
hydraulique du bassin du Son-Sonnette

LE PRÉFET DE LA CHARENTE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

VU le code de l'environnement et notamment son article L.211-7 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L. 5214-16, L. 5214-21, L. 5211-17 et L.5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 27 mars 2001 autorisant la création du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Son-Sonnette ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 mars 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Confolens en matière d'administration locale pour la création, les modifications aux conditions initiales de composition et de fonctionnement et la dissolution des établissements publics intercommunaux dont le siège se trouve sur l'arrondissement ;

VU la délibération du 19 février 2018 au terme de laquelle le comité syndical du syndicat mixte d'études et d'aménagement hydraulique du bassin du Son-Sonnette décide de modifier ses statuts ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Charente Limousine en date du 11 avril 2018 approuvant les statuts du syndicat ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Val de Charente en date du 3 mai 2018 approuvant les statuts du syndicat ;

Adresse postale : 1, rue Antoine Babaud Lacroix 16500 CONFOLENS – Tél : 05.45.84.01.44 – Télécopie : 05.45.85.36.02
Horaires d'ouverture de 8 H 30 à 12 H 30 – Site Internet : www.charente.gouv.fr

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Coeur de Charente en date du 1^{er} mars 2018 approuvant les statuts du syndicat ;

- CONSIDÉRANT que les articles 56 et 59 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, transférant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement » aux établissements publics à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018,

- CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les statuts du syndicat du fait notamment de l'extension du champ géographique d'intervention de ce dernier et de l'adhésion des établissements publics à fiscalité propre,

- CONSIDÉRANT qu'il est satisfait aux conditions de majorité prévues aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 susvisés,

SUR proposition de monsieur le Sous-Préfet de Confolens

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté préfectoral portant création d'un syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Son-Sonnette en date du 27 mars 2001 sont remplacées par les dispositions suivantes :

«CHAPITRE 1 : CONSTITUTION – OBJET – SIÈGE SOCIAL – DURÉE

Article 1 : Constitution et dénomination

Conformément aux articles L.5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, et sous réserve des dispositions des présents statuts, il est constitué par accord entre les personnes morales de droit public concernées, un syndicat mixte fermé nommé :

syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette (SBAISS)

Adhèrent à ce syndicat mixte en tant que membres disposant du pouvoir délibérant les communautés de communes :

- Charente Limousine pour tout ou partie des communes de Roumazières-Loubert, Genouillac, Mazières, Suaux, Nieuil, Saint-Claud, Lussac, Saint-Mary, Saint Laurent de Cérés, Grand Madiou, Parzac, Beaulieu sur Sonnette, Chassiacq, Turgon, Vieux-Cérier, Champagne-Mouton, Saint-Coutant, Alloue, Benest, Vieux Ruffec, Le Bouchage ;
- Val de Charente pour tout ou partie des communes de Nanteuil en Vallée, Saint-Gourson, Saint Sulpice de Ruffec, Couture, Saint Georges, Poursac, Bioussac, Taizé-Aizie ;
- Coeur de Charente pour tout ou partie des communes de Cellefrouin, La Tâche, Ventouse, Valence, Saint Front, Aunac sur Charente, Mouton, Lichères, Saint Ciers sur Bonniere, Val de Bonniere ;

Article 2 : Objet et compétences

Le syndicat a pour objet de mener les études, travaux et actions concourant à la gestion des cours d'eau et à la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants du Son-Sonnette, de l'Argenton et de l'Izonne, ainsi que de contribuer à la reconquête du bon état des masses d'eaux, conformément aux orientations réglementaires. A ce titre il exerce les compétences suivantes concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement (GEMAPI) :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Article 3 : Périmètre du syndicat

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans les bassins versants des cours d'eau du Son-Sonnette, de l'Argenton et de l'Izonne.

La carte du bassin versant est annexée aux présents statuts.

Le syndicat peut intervenir sur le territoire de collectivités non adhérentes, compris dans le périmètre de son bassin versant par le biais de convention avec ces collectivités de manière à apporter une compétence technique et à assurer une cohérence des actions sur le bassin versant.

Article 4 : La durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 5 : Le siège de l'établissement

Le siège du syndicat est fixé à la mairie de SAINT-CLAUD.

Les réunions du syndicat se tiennent au siège du syndicat ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres dudit syndicat.

Article 6 : Coopération entre le syndicat mixte et ses membres

Pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le syndicat mixte et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à l'effet de mettre les services du syndicat mixte à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le syndicat mixte de la mise à disposition, par les membres de leurs services, comme prévu par l'article L.5211-4-1 et L.5211-56 du CGCT.

CHAPITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Article 7 : Comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical, placé sous la présidence de son Président, composé de 25 délégués titulaires et 25 délégués suppléants répartis de la manière suivante entre ses membres :

- 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour la communauté de communes Charente Limousine,
- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour la communauté de communes Cœur de Charente,
- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour la communauté de communes Val de Charente

Article 8 : Bureau syndical

Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents et d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical.

Le bureau assure la gestion et l'administration du syndicat en fonction des délégations qu'il a reçu du comité syndical. En dehors de ces délégations, le bureau est un lieu de préparation des décisions du comité syndical.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Article 9 : Budget du syndicat mixte

Le syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet.

Les ressources non affectées perçues par le syndicat permettent à celui-ci de pourvoir au financement des charges des services fonctionnels du syndicat.

Les recettes du budget du syndicat comprennent celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT, notamment :

- Les contributions des membres adhérents au syndicat,
- Les subventions obtenues,
- Le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le syndicat,
- Le produit des emprunts,
- Le produit des dons et legs,
- Du revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat.

D'une façon générale, de toutes les ressources prévues par le code général des collectivités territoriales.

Article 10 : Clé de répartition

La clé de répartition détermine la participation financière de chacun des adhérents.

La contribution des collectivités aux dépenses du syndicat est fondée sur 2 critères et déterminée comme suit :

- la surface de chaque collectivité dans le bassin versant pour 50 %,
- la population de chaque collectivité au prorata du bassin versant pour 50 %.

La clé de répartition pourra faire l'objet d'une actualisation par délibération du conseil syndical concernant la mise à jour des données INSEE pour la population.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, selon les modalités suivantes :

- soit un recours administratif (recours gracieux devant l'autorité qui a pris la décision ou recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Confolens, le directeur départemental des finances publiques de la Charente, le président du syndicat des Bassins Argenton, Izonne et Son-Sonnette (SBAISS) et les présidents des communautés de communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Confolens, le 23 MAI 2018

P/Le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,



Denis CHAULEUR

Figure 1 : Arrêtés stimulants les statuts du SBAISS.

II. Délibérations

Ce document constitue la délibération validant les actions prévues par le Syndicat des bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Gestion sur 10 ans (Figure 2).



SYNDICAT DES BASSINS
ARGENTON, IZONE ET SON-SONNETTE

Siège : Mairie de Saint-Claud

Extrait du registre des délibérations du
Comité Syndical du 17 octobre 2023

17102023_03

Nombre de délégués en exercices	25	L'an Deux Mil Vingt-trois, le 17 novembre, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de BIOUSSAC, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal, Président.
Présents	17	
Votants	17	
Date de la convocation	09/10/2023	

Objet : Validation du programme d'actions du Programme Pluriannuel de Gestion du SBAISS	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

Délégués	Communes	Qualité ¹	Présent	Absent ²	Donne pouvoir à
M. ROUSSEAU Aurélien	Beaulieu sur Sonnette	T		A	
M. DORFIAC Matthieu	Bioussac	T	X		
M. SCHELLEKENS Benoît	Le Bouchage	T	X		
M. JEAN Yves	Cellefrouin	T	X		
M. BARBET Pascal	Champagne-Mouton	T	X		
Mme DUCLOUX Jacqueline	Couture	T		AE	
M. MESNIER Jean-Claude	Grand Madieu	T		A	
Mme BIDENNE Suzanne	Mouton	T	X		
M. LHERAUD Jean-Louis	Nanteuil-en-Vallée	T	X		
M. PARNEIX Jean-Claude	Nanteuil-en-Vallée	S	X		
M. COURTOIS Yves	Nieuil	T	X		
M. PAGNUCCO Philippe	Parzac	T		AE	
Mme PERRIN Françoise	Poursac	T	X		
M. BOINEAU Didier	Terres de haute Charente	T	X		
M. LEONARD Jean-Pierre	Terres de haute Charente	T	X		
M. DUBUISSON Pascal	Saint-Claud	T	X		
Mme DERRAS Michèle	Saint-Claud	T		AE	
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	Saint-Front	T	X		
M. BALLON Gilbert	Saint-Georges	T		AE	
M. MARTIN James	Saint-Gourson	T	X		
M. DESVERGNE Manuel	Saint Laurent de Ceris	T		AE	
Mme RIOU Anne	Valence	T	X		
Mme TOURE Eliane	Ventouse	T	X		
M. ROLLAND Dominique	Vieux Cerier	T	X		
M. SAVY Benoît	CdC Charente Limousine	T		A	
M. DANEDE Laurent	CdC Cœur de Charente	T		A	

¹ T : Titulaire
S : Suppléant

² A : Absent
AE : Absent excusé

R : Retard

Secrétaire de séance Mme Anne RICHOU

AR Prefecture

016-200079184-20231017-17102023_03-DE
Reçu le 30/10/2023

EXPOSÉ

Monsieur le Président présente le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette.

Il rappelle les étapes de construction du programme :

- Phase I : **état des lieux et diagnostic du territoire** du SBAISS.
- Phase II : **Définition des enjeux et du programme d'actions** : Les enjeux et les objectifs opérationnels ont été définis et priorisés par les élus en accord avec les partenaires techniques et financiers. Puis les propositions d'actions ont été dressées et organisées sous la forme d'une programmation pluriannuelle.

Il précise que ces différentes étapes d'élaboration du programme ont déjà été présentées et validées au cours de plusieurs réunions, conduites avec les acteurs de l'eau du territoire (Agence de l'Eau, Région, OFB, DDT, Charente Eaux, Fédération et associations de pêche, communes et communautés de communes, CEN, ...) lors de comités techniques et de pilotages.

Ces étapes de validation ont été menées :

- En Comité syndical de phase I : le 6 décembre 2022 ;
- En Comité de pilotage de phase I : le 31 janvier 2023 ;
- En Comité technique de phase II : le 26 juin 2023 ;
- En Comité syndical afin de valider les travaux et les lignes politiques du syndicat le 24 juillet 2023 ;
- En Comité de pilotage de phase II : le 21 septembre 2023.

Pour rappel, les points importants du programme sont les suivants :

- Le programme présenté est construit sur une période de 10 ans.
- Le territoire concerné par le programme est constitué de 3 bassins versants sous compétence du syndicat : les bassins versants de l'Argenton, de la Lizonne et du Son-Sonnette et sur leurs cours d'eau principaux : l'Argent, l'Or, l'Argenton, la Lizonne, le ruisseau du Gard (affluent de la Lizonne), le Son, la Sonnette, le Son-Sonnette, la Tiarde et le ruisseau des Bourgons (affluents principaux du Son-Sonnette), le Courbary (affluent principal du Son), le ruisseau de la Combe, le ruisseau de la Garde, le ruisseau de Parzac et le ruisseau de Chassiecq (affluents principaux de la Sonnette).

Monsieur le Président reprend ensuite les lignes politiques du syndicat menées dans le cadre de ce programme. Il explique les différentes actions qui seront menées et le budget fixé pour les réaliser. Il précise que plusieurs scénarii d'aménagement ont été réalisés et que le scénario final proposé à la validation définitive aujourd'hui prend en compte les capacités d'évolution financière des cotisations intercommunales.

Monsieur le Président précise que le programme de travaux doit au préalable faire l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général, conformément aux dispositions fixées par l'Article L-211-7 du code de l'Environnement, afin de permettre au syndicat d'accéder aux

016-200079184-20231017-17102023_03-DE
Reçu le 30/10/2023

propriétés privées pour effectuer les aménagements nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau et d'investir des fonds publics sur des terrains privés.

Le programme pluriannuel de gestion proposé s'établit à un montant de 2,5 millions d'euros TTC sur 10 ans répartis en actions :

- sur les cours d'eau et leur lit majeur,
- sur les têtes de bassin versant et les zones humides,
- communes à l'ensemble du territoire (communication, site internet, gestion des embâcles les plus problématiques, suivis écologiques et hydrauliques avant/après travaux).

Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer sur son adoption.

RÉSOLUTION

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide

- **D'approuver** le Programme Pluriannuel de Gestion pour un coût de 2,083 millions d'€ HT soit 2,5 millions d'€ TTC.
- **De s'engager** à rédiger et déposer dans les meilleurs délais la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG).
- **De solliciter** des subventions auprès des divers partenaires financiers pour la réalisation de cette opération, dont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Département de la Charente, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, l'Europe et tout autre organisme pouvant aider à la mise en œuvre de ce programme.
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents utiles au bon aboutissement de cette procédure.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour extrait Conforme,
Le Président,
Pascal DUBUISSON

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le 30/10/2023
Et publication ou notification
Du 30/10/2023

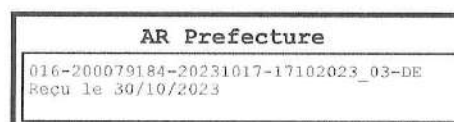


Figure 2 : Délibération validant les actions prévues par le Syndicat des bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Gestion sur 10 ans.

Ce document constitue l'approbation et le vote de la demande de Déclaration d'Intérêt Générale relative au Programme Pluriannuel de Gestion du SBAISS (Figure 3).



**SYNDICAT DES BASSINS
ARGENTON, IZONE ET SON-SONNETTE**

Siège : Mairie de Saint-Claud

Extrait du registre des délibérations du
Comité Syndical du 17 octobre 2023

17102023_04

Nombre de délégués en exercices	25	L'an Deux Mil Vingt-trois, le 17 novembre, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de BIOUSSAC, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal, Président.
Présents	17	
Votants	17	
Date de la convocation	09/10/2023	

Objet : Approbation et vote de la demande de Déclaration d'Intérêt Général relative au Programme Pluriannuel de Gestion du SBAISS	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

Délégués	Communes	Qualité ¹	Présent	Absent ²	Donne pouvoir à
M. ROUSSEAU Aurélien	Beaulieu sur Sonnette	T		A	
M. DORFIAC Matthieu	Bioussac	T	X		
M. SCHELLEKENS Benoît	Le Bouchage	T	X		
M. JEAN Yves	Cellefrouin	T	X		
M. BARBET Pascal	Champagne-Mouton	T	X		
Mme DUCLOUX Jacqueline	Couture	T		AE	
M. MESNIER Jean-Claude	Grand Madieu	T		A	
Mme BIDENNE Suzanne	Mouton	T	X		
M. LHERAUD Jean-Louis	Nanteuil-en-Vallée	T	X		
M. PARNEIX Jean-Claude	Nanteuil-en-Vallée	S	X		
M. COURTOIS Yves	Nieuil	T	X		
M. PAGNUCCO Philippe	Parzac	T		AE	
Mme PERRIN Françoise	Poursac	T	X		
M. BOINEAU Didier	Terres de haute Charente	T	X		
M. LEONARD Jean-Pierre	Terres de haute Charente	T	X		
M. DUBUISSON Pascal	Saint-Claud	T	X		
Mme DERRAS Michèle	Saint-Claud	T		AE	
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	Saint-Front	T	X		
M. BALLON Gilbert	Saint-Georges	T		AE	
M. MARTIN James	Saint-Gourson	T	X		
M. DESVERGNE Manuel	Saint Laurent de Ceris	T		AE	
Mme RIOU Anne	Valence	T	X		
Mme TOURE Eliane	Ventouse	T	X		
M. ROLLAND Dominique	Vieux Cerier	T	X		
M. SAVY Benoît	CdC Charente Limousine	T		A	
M. DANEDE Laurent	CdC Cœur de Charente	T		A	

¹ T : Titulaire
S : Suppléant

² A : Absent
AE : Absent excusé

R : Retard

Secrétaire de séance

Mme Anne RIOU

AR Prefecture

016-200079184-20231017-17102023_04-DE
Reçu le 30/10/2023

EXPOSÉ

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite à l'approbation du Programme Pluriannuel de Gestion du SBAISS pour les 10 prochaines années, il convient de solliciter Madame la Préfète de la Charente afin que les travaux prévus fassent l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

En effet, pour engager des fonds publics sur des propriétés privées, les collectivités doivent au préalable recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général, comme le stipulent les articles L.151-36 à L.151-40 du code rural.

Cette procédure permet également au syndicat d'accéder aux propriétés privées pour effectuer les aménagements nécessaires au bon fonctionnement du cours d'eau (article L.211-7 du Code de l'environnement) et d'obtenir les autorisations nécessaires au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (article L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 du code de l'Environnement) pour effectuer les installations, ouvrages, travaux et aménagements du PPG soumis à déclaration ou autorisation auprès des services de la police de l'eau.

Le dossier sera présenté en enquête publique afin que Madame la Préfète de la Charente puisse se prononcer sur le caractère d'intérêt général du Programme Pluriannuel de Gestion du SBAISS par arrêté préfectoral.

RÉSOLUTION

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide

- **D'approuver** la demande de déclaration d'intérêt général (DIG) pour les actions du programme Pluriannuel de Gestion.
- **D'autoriser** le Président à solliciter Madame la Préfète de la Charente en vue de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux du PPG.
- **D'adresser** à Madame la Préfète de la Charente toutes les pièces nécessaires à la satisfaction de la procédure de demande de DIG.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à cette procédure et à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour extrait Conforme,
Le Président,
Pascal DUBUISSON

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le 30/10/2023
Et publication ou notification
Du 30/10/2023

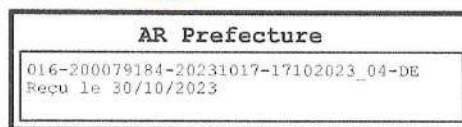


Figure 3 : Délibération confirmant l'approbation et le vote de la demande de Déclaration d'Intérêt Générale relative au Programme Pluriannuel de Gestion du SBAISS.

III. Annexes cartographiques des actions de gestions spécifiques

Cet addenda présente les **cartographies d'actions spécifiques** permettant de répondre à des **problématiques identifiées dans le cadre du diagnostic initial** du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du SBAISS établi pour une durée de 10 ans. Ces actions correspondent aux actions présentées dans la phase II : Définition des enjeux et des objectifs de gestion, hiérarchisation et détermination des programme.

1. Légende des cartographies

Légende

— Tracés cours d'eau (BD TOPO)

Planification (point)

 Elargissement/ ouverture de brèches ou de seuils d'ouvrages en ruine et sans usages

 Aménagement d'abreuvoirs

 Gestion d'espèces végétales invasives
(Jussie, Bambou, Myriophylle du Brésil ou Renouée du Japon)

 Gestion d'embacles

 Concertation autour de la problématique du gouffre

 Clôtures à décaler hors du lit

 Etude (hydraulique, continuité, autre)

 Restauration des sources

 Suppression de la pile centrale

 Suppression des barreaux

 Maintien de ligne d'eau par radier

○ Aménagement de l'abreuvement et de la traversée du bétail

 Conciliation mise aux normes étang

 Conciliation ouverture/ statuts d'ouvrages

 Inventaire mare, plans d'eau

 Parcours pédagogique

 Reconnexion d'annexes hydrauliques

 Remplacement d'ouvrage de franchissement

 Reprofilage de berges et suppression de la prise d'eau bétonnée

 Suppression déchets anthropiques

Planification (Ligne)

 Gestion de la végétation et des EEE

 Restauration hydromorphologiques (sans modification du tracé)

 Restauration hydromorphologiques (avec modification du tracé)

 Protection et Restauration des Zones humides

 Installation de clôtures en berges

 Etudes

Inventaire de ZH (confirmation de sa nature, évaluation de son état, proposition de conservation / restauration)

 Protection et Restauration des Zones humides

 Gestion intégrée et protection des usages

 Actions d'opportunités

2. Bassin versant de l'Argentor

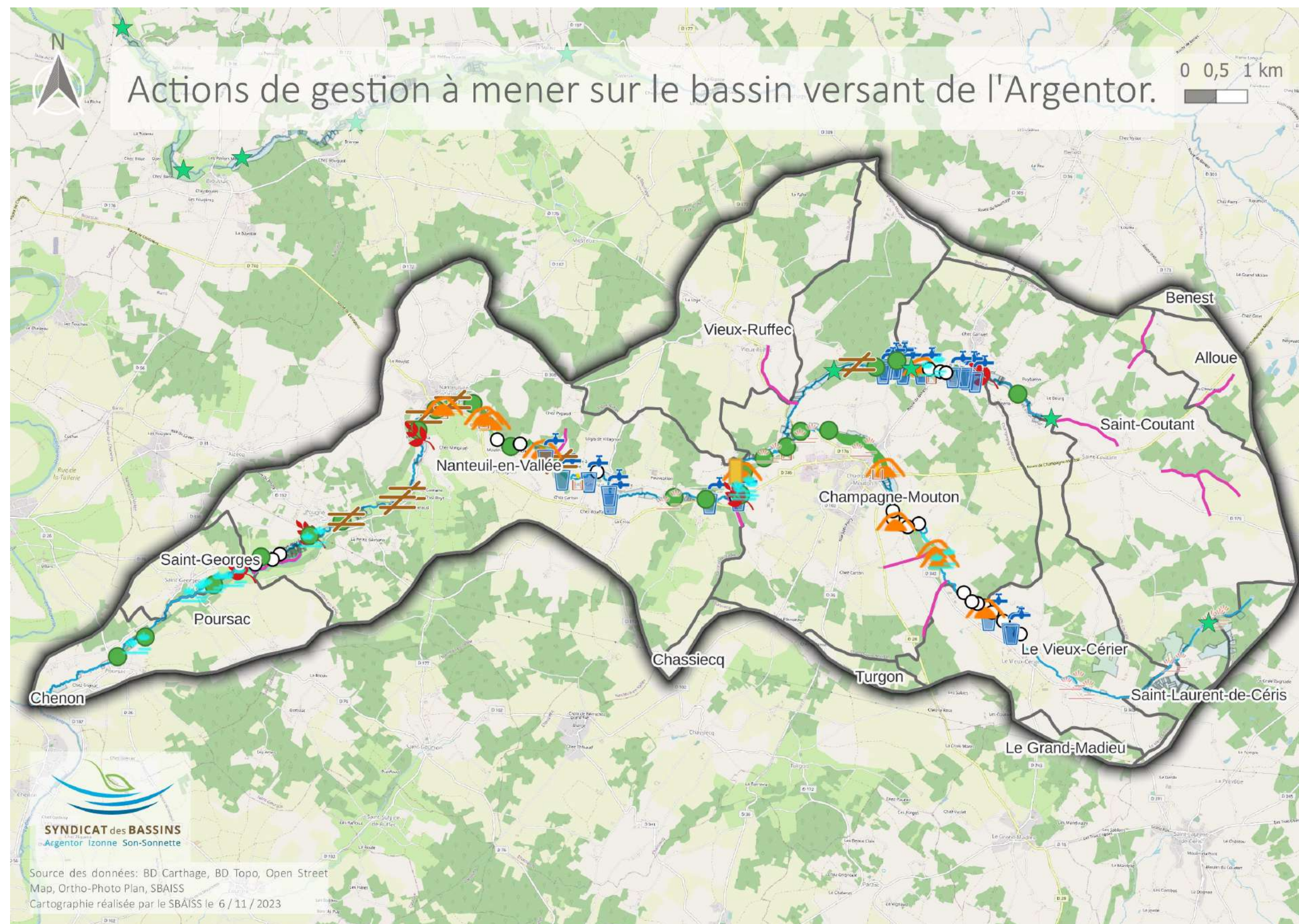


Figure 4: Action de gestion à mener sur le bassin versant de l'Argentor (OpenStreetMaps).

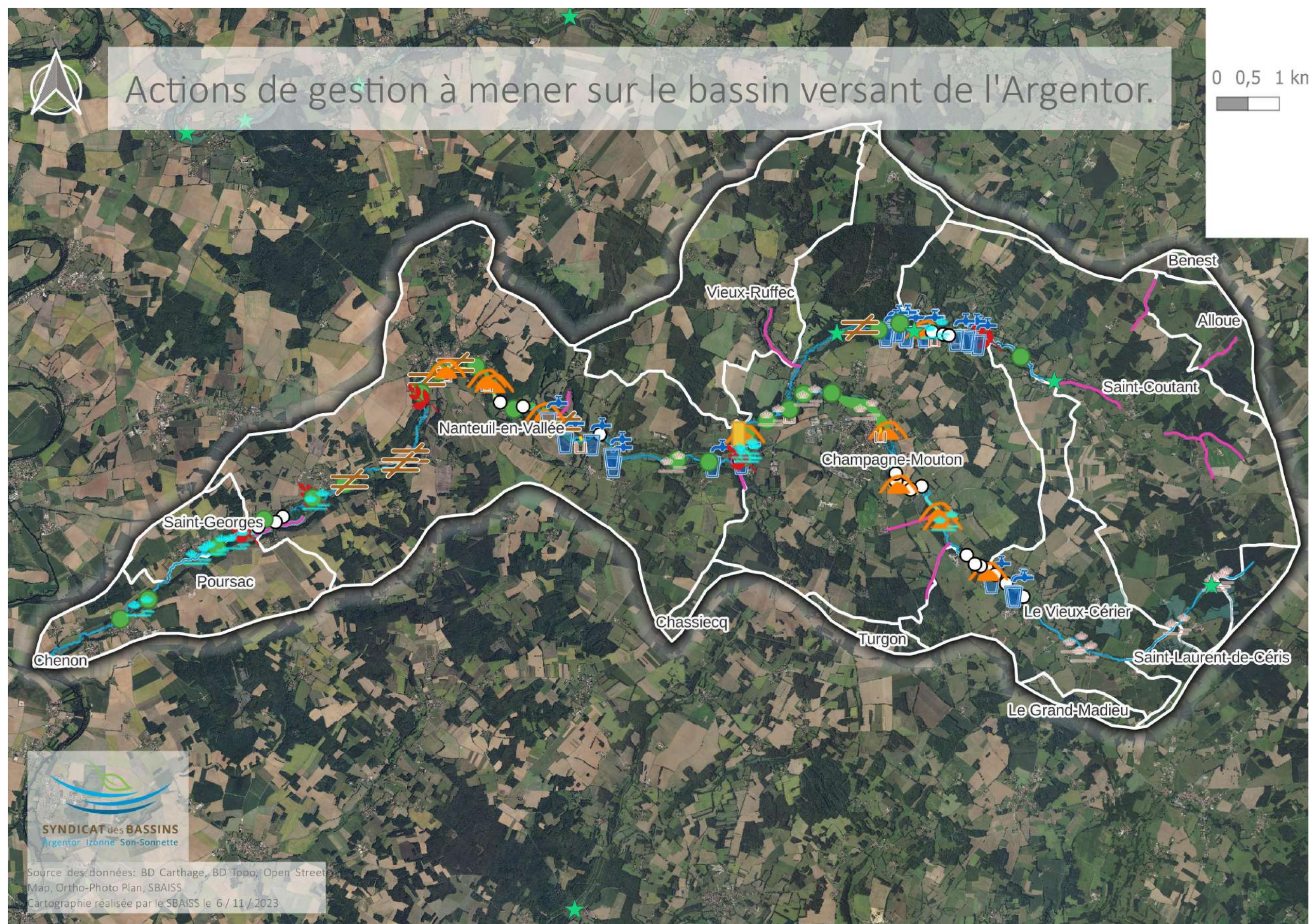


Figure 5 : Action de gestion à mener sur le bassin versant de l'Argenton (Ortho-Photo Plan).

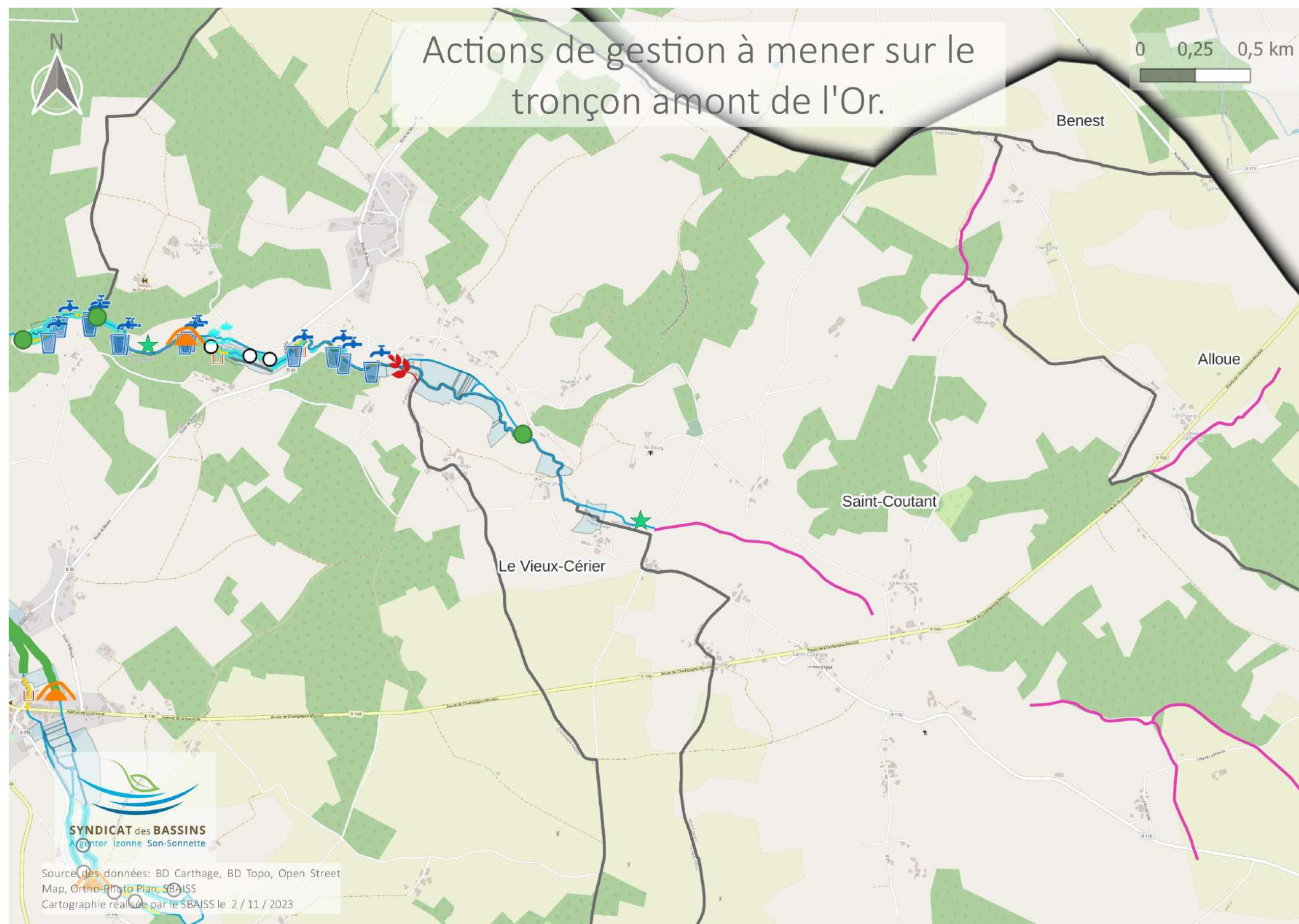


Figure 6 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Or (OpenStreetMaps).



Figure 7 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Or (Ortho-Photo Plan).

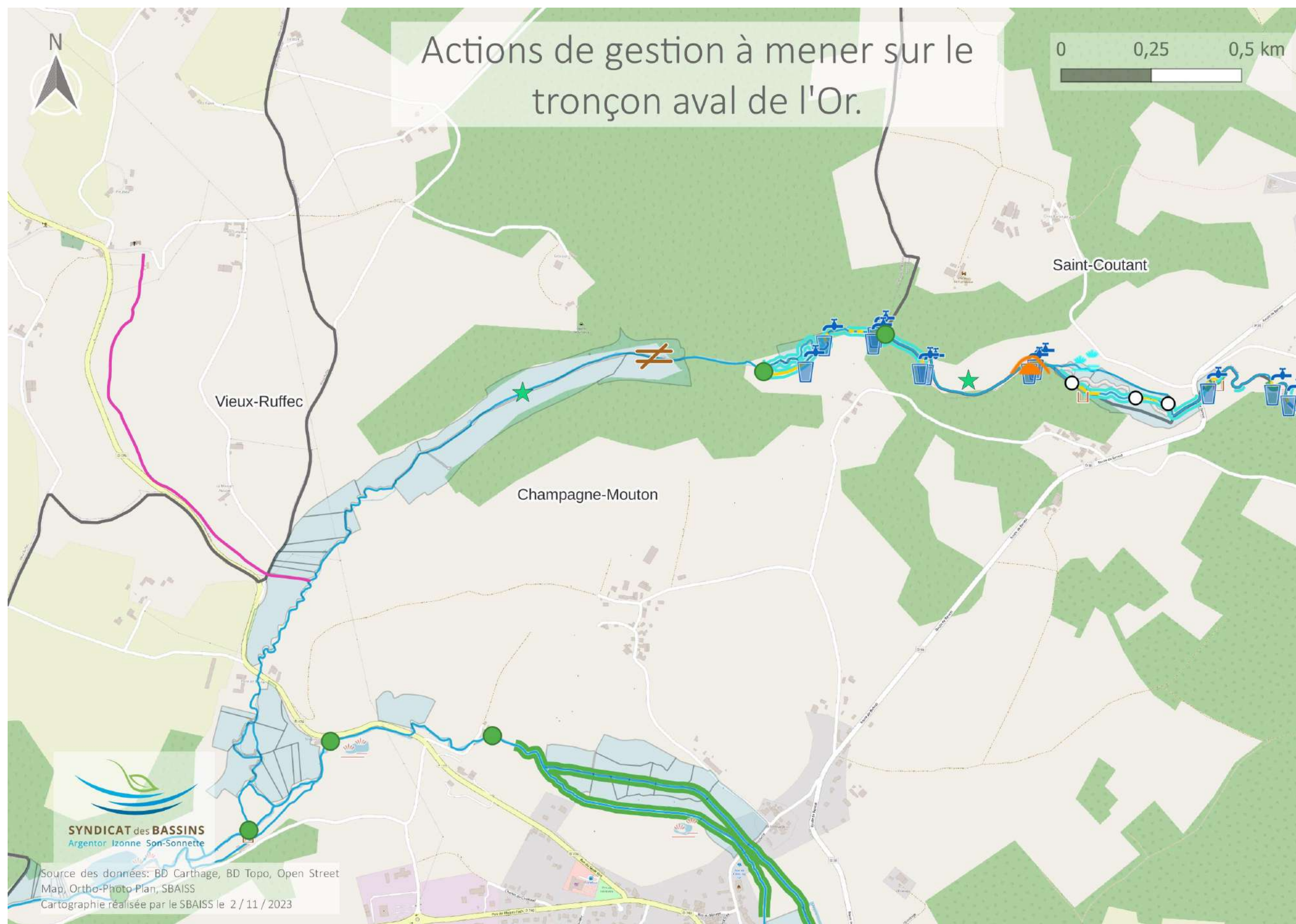


Figure 8 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Or (OpenStreetMaps).



Figure 9 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Or (Ortho-Photo Plan).



Figure 10 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Argent (OpenStreetMaps).



Figure 11 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Argent (Ortho-Photo Plan).

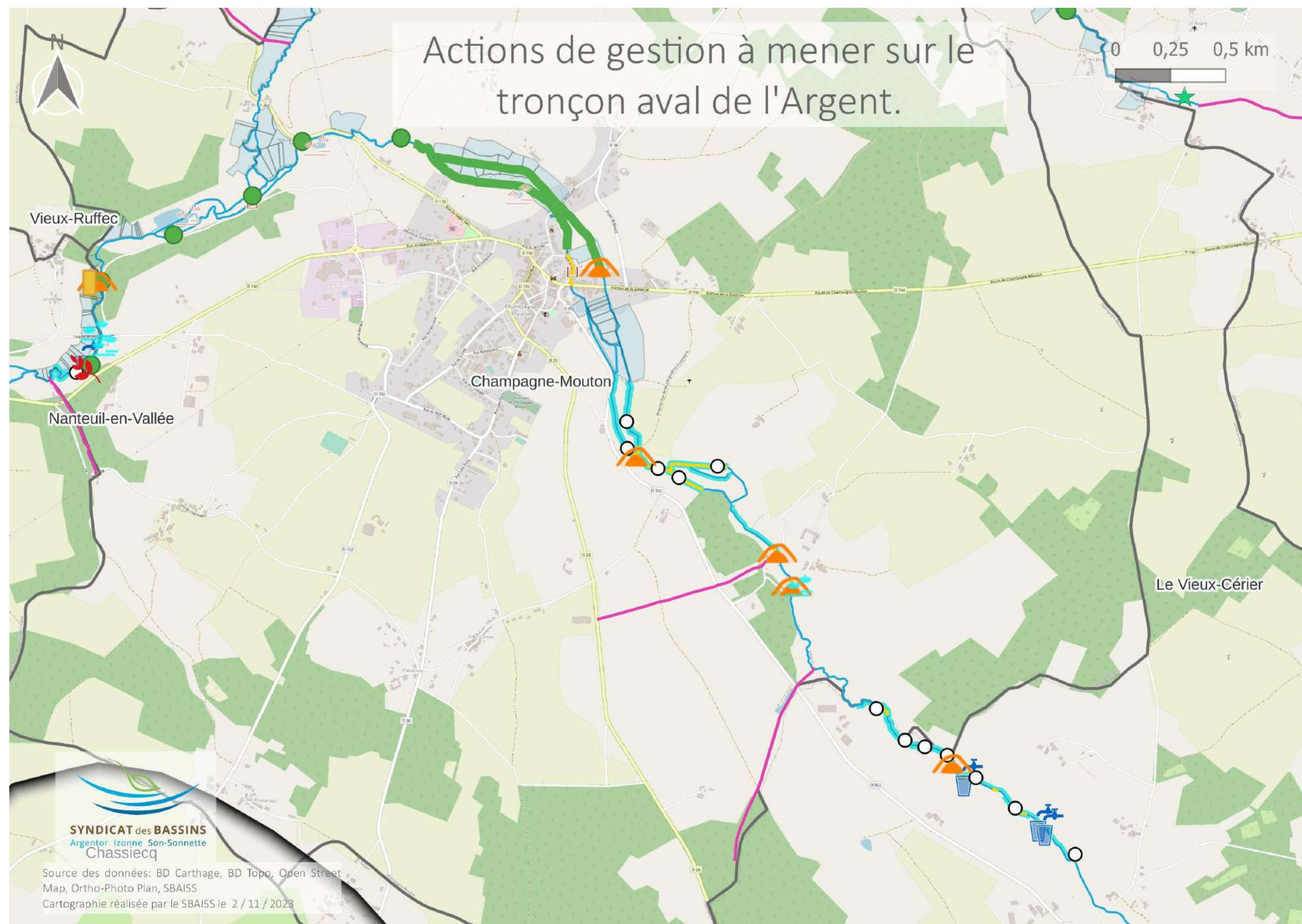


Figure 12 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Argent (OpenStreetMaps).



Figure 13 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Argent (Ortho-Photo Plan).

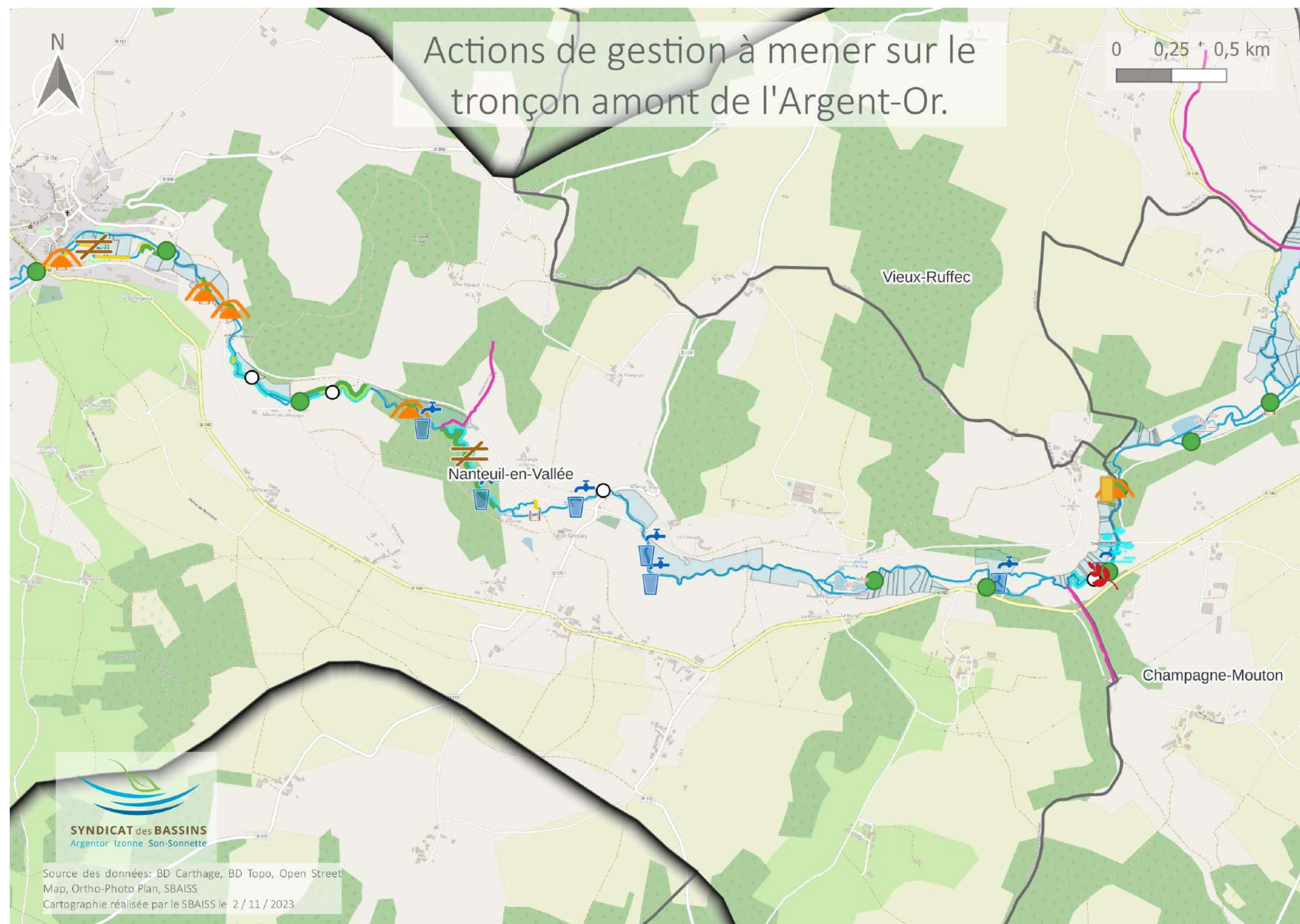


Figure 14 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Argentor (OpenStreetMaps).



Figure 15 : Action de gestion à mener sur l'amont de l'Argentor (Ortho-Photo Plan).

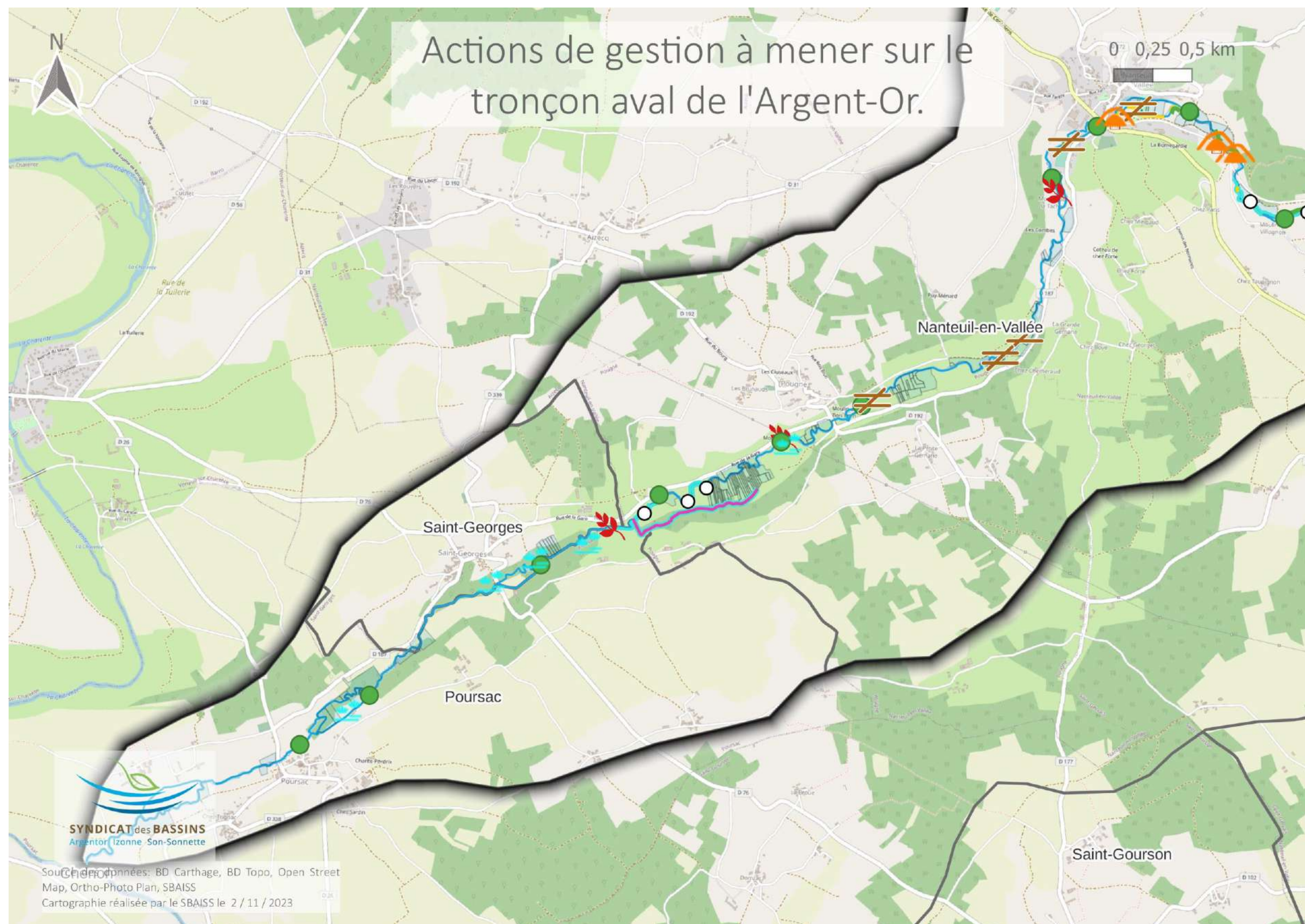


Figure 16 : Action de gestion à mener sur l'aval de l'Argentor (OpenStreetMaps).

3. Bassin versant de la Lizonne

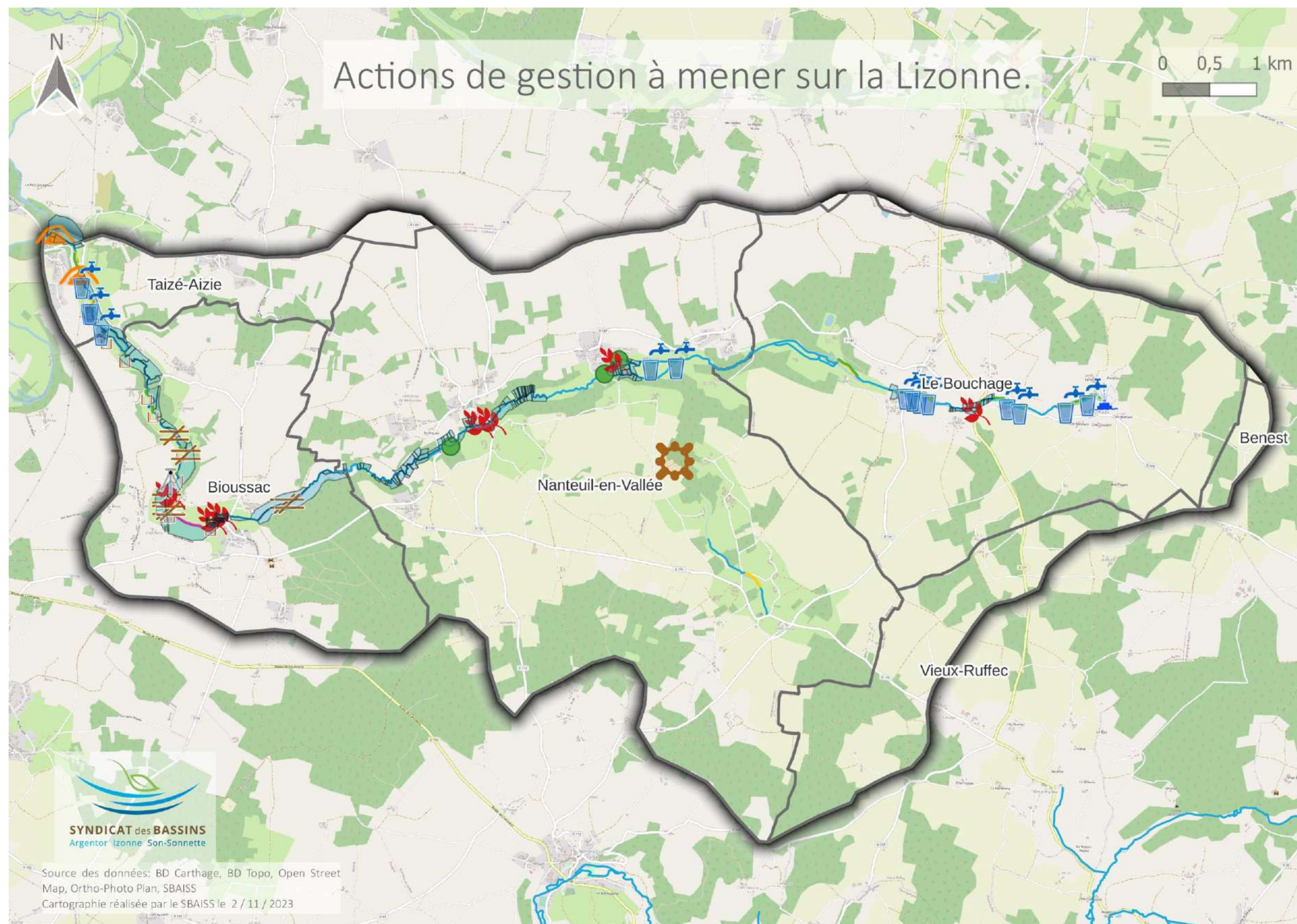


Figure 17 : Action de gestion à mener sur le bassin versant de la Lizonne (OpenStreetMaps).



Figure 18 : Action de gestion à mener sur le bassin versant de la Lizonne (Ortho-Photo Plan).

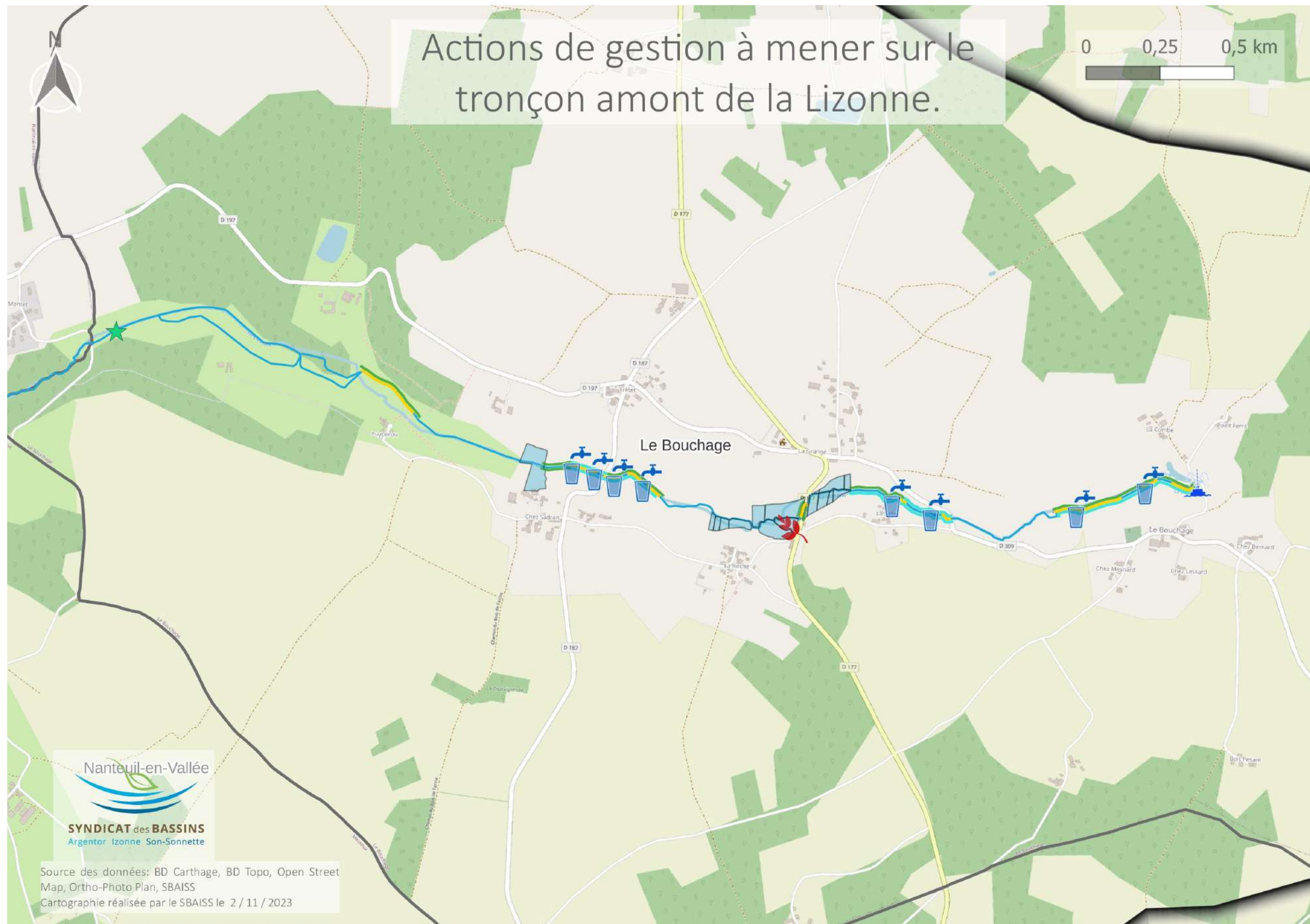




Figure 20 : Action de gestion à mener sur l'amont de la Lizonne (Ortho-Photo Plan).

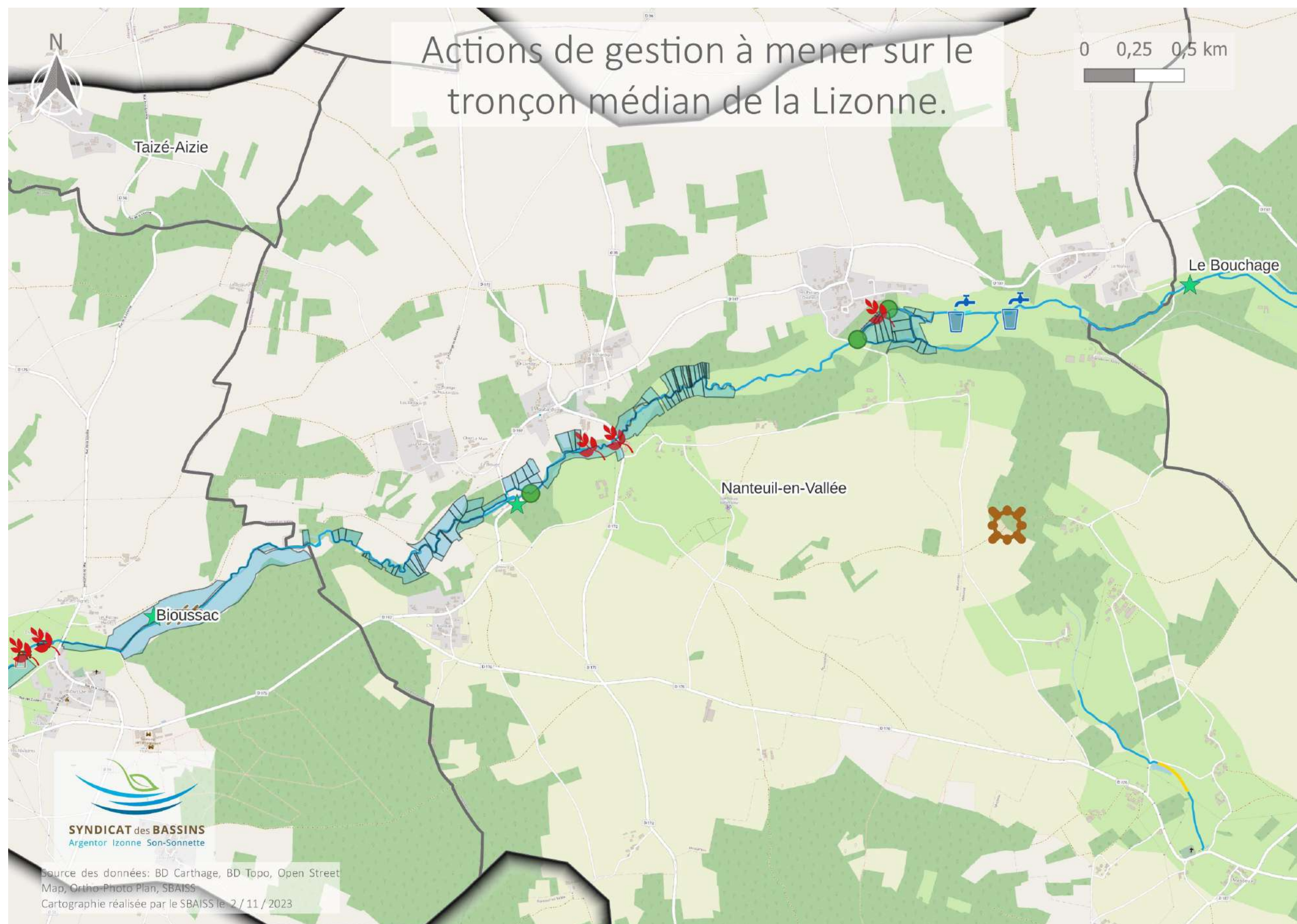


Figure 21 : Action de gestion à mener sur le tronçon médian de la Lizonne (OpenStreetMaps).



Figure 22 : Action de gestion à mener sur le tronçon médian de la Lizonne (Ortho-Photo Plan).

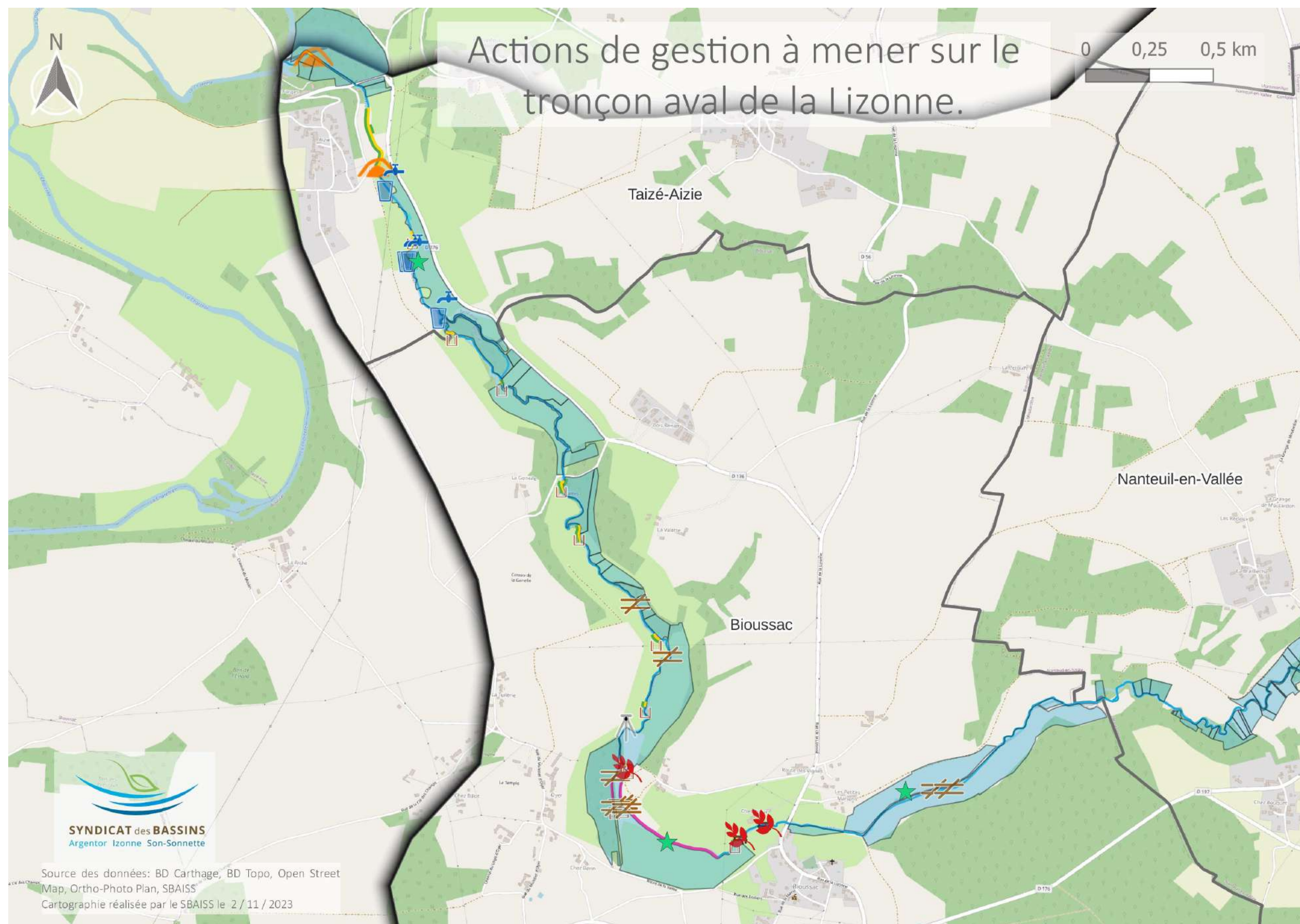


Figure 23 : Action de gestion à mener sur l'aval de la Lizonne (OpenStreetMaps).



Figure 24 : Action de gestion à mener sur l'aval de la Lizonne (Ortho-Photo Plan).

4. Bassin versant du Son-Sonnette

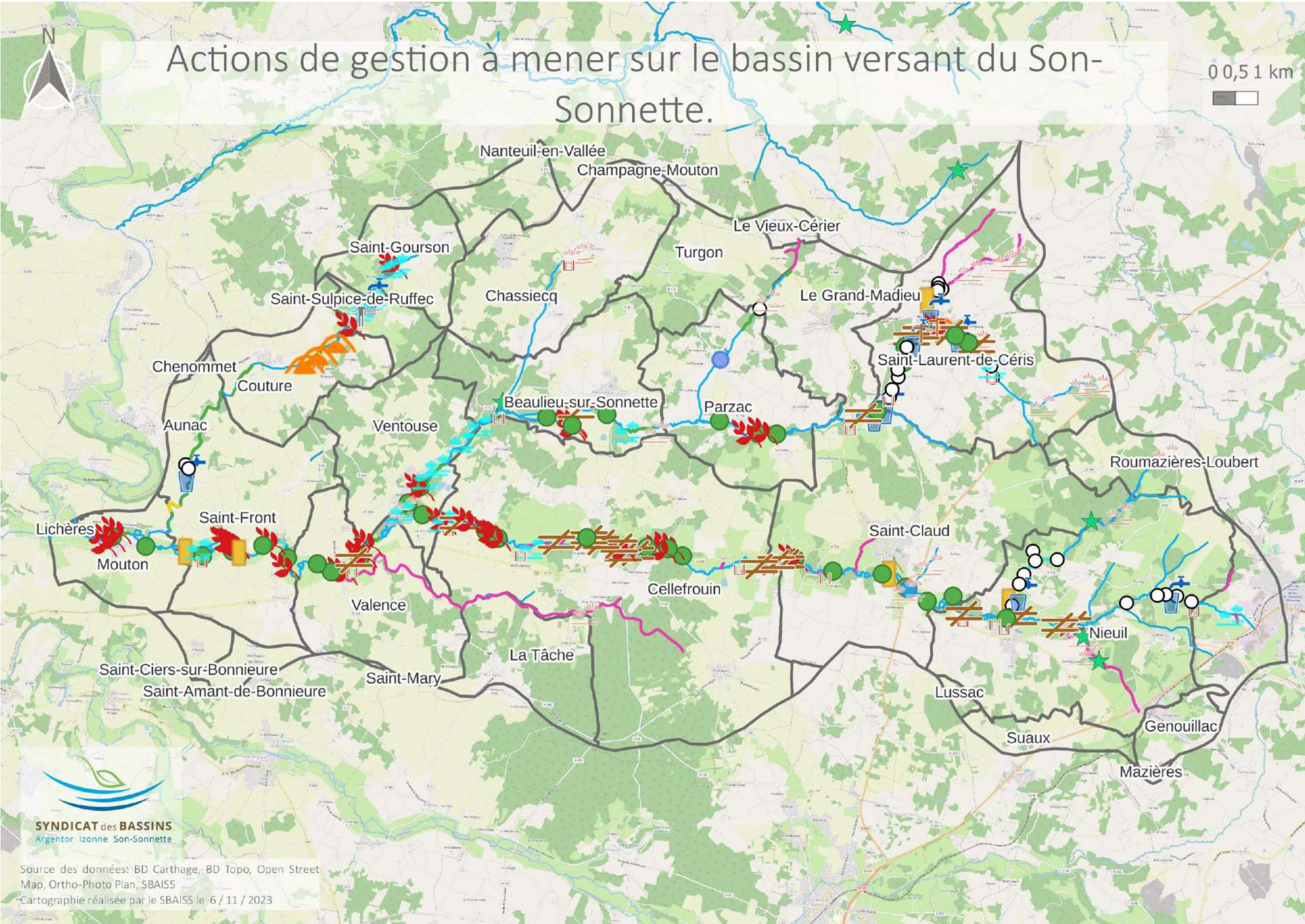


Figure 25 : Action de gestion à mener sur le bassin versant du Son-Sonnette (OpenStreetMaps).



Figure 26 : Action de gestion à mener sur l'amont de la Sonnette (OpenStreetMaps).

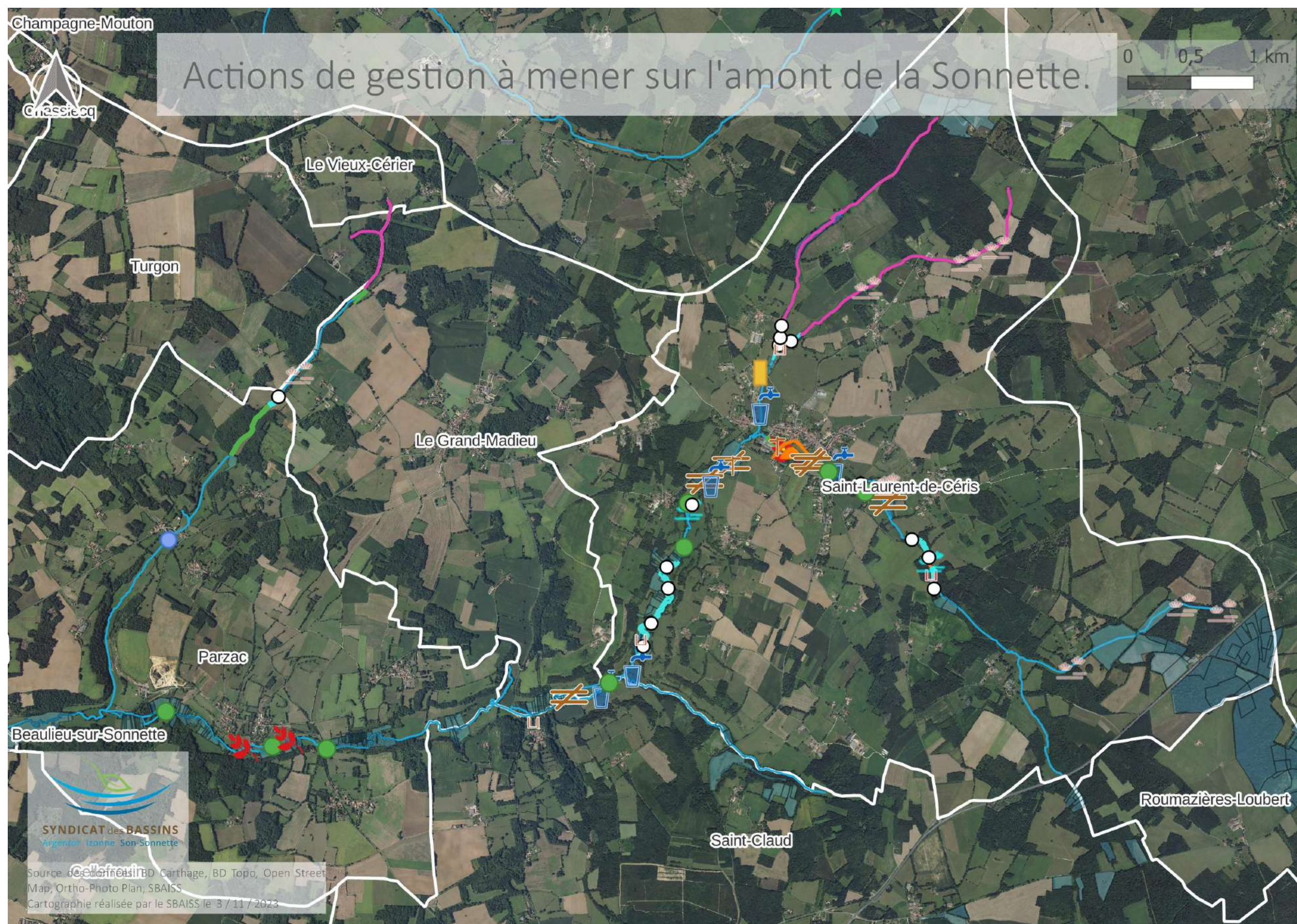


Figure 27 : Action de gestion à mener sur l'amont de la Sonnette (Ortho-Photo Plan).



Figure 28 : Action de gestion à mener sur l'aval de la Sonnette (OpenStreetMaps).

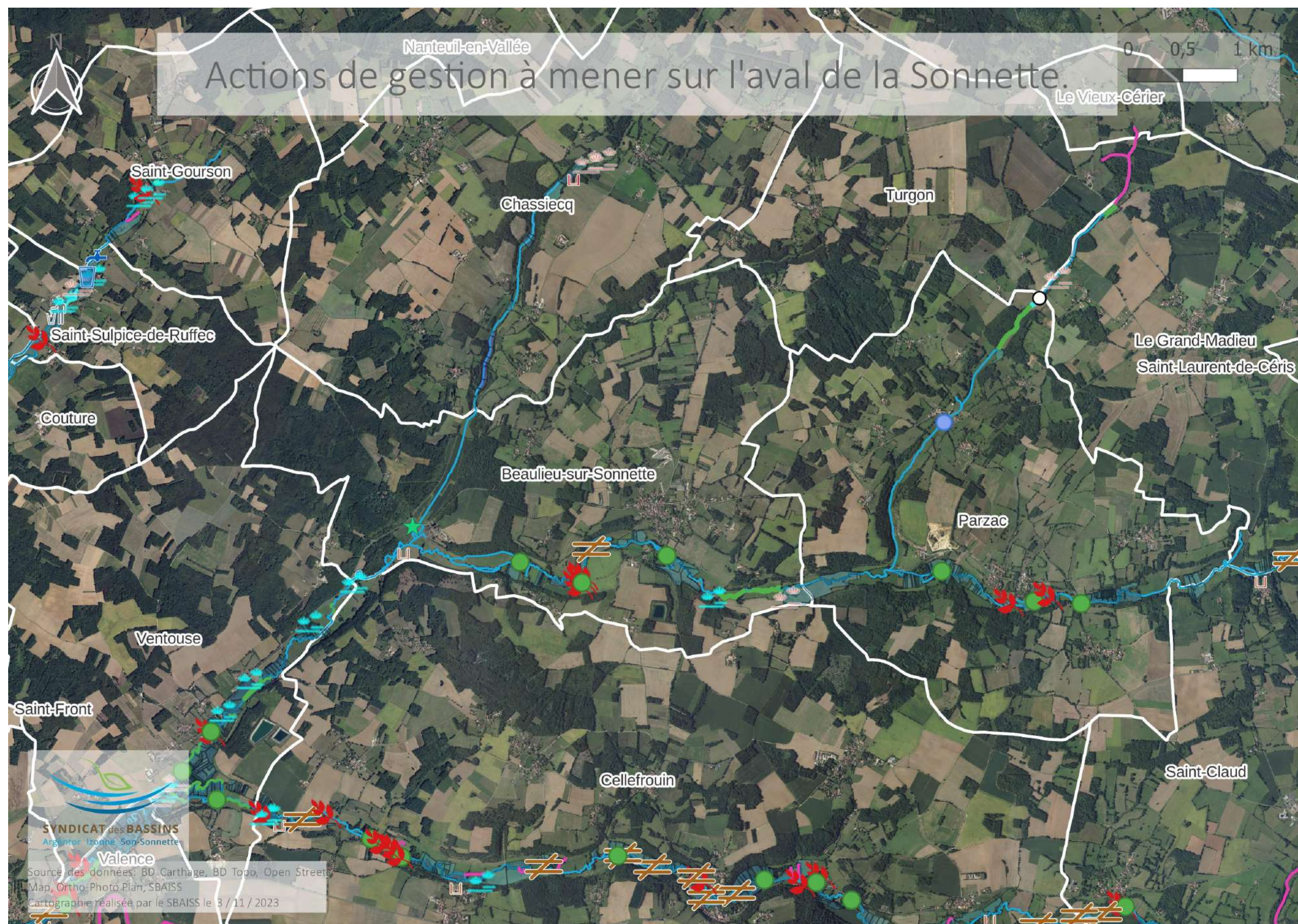


Figure 29 : Action de gestion à mener sur l'aval de la Sonnette (Ortho-Photo Plan).

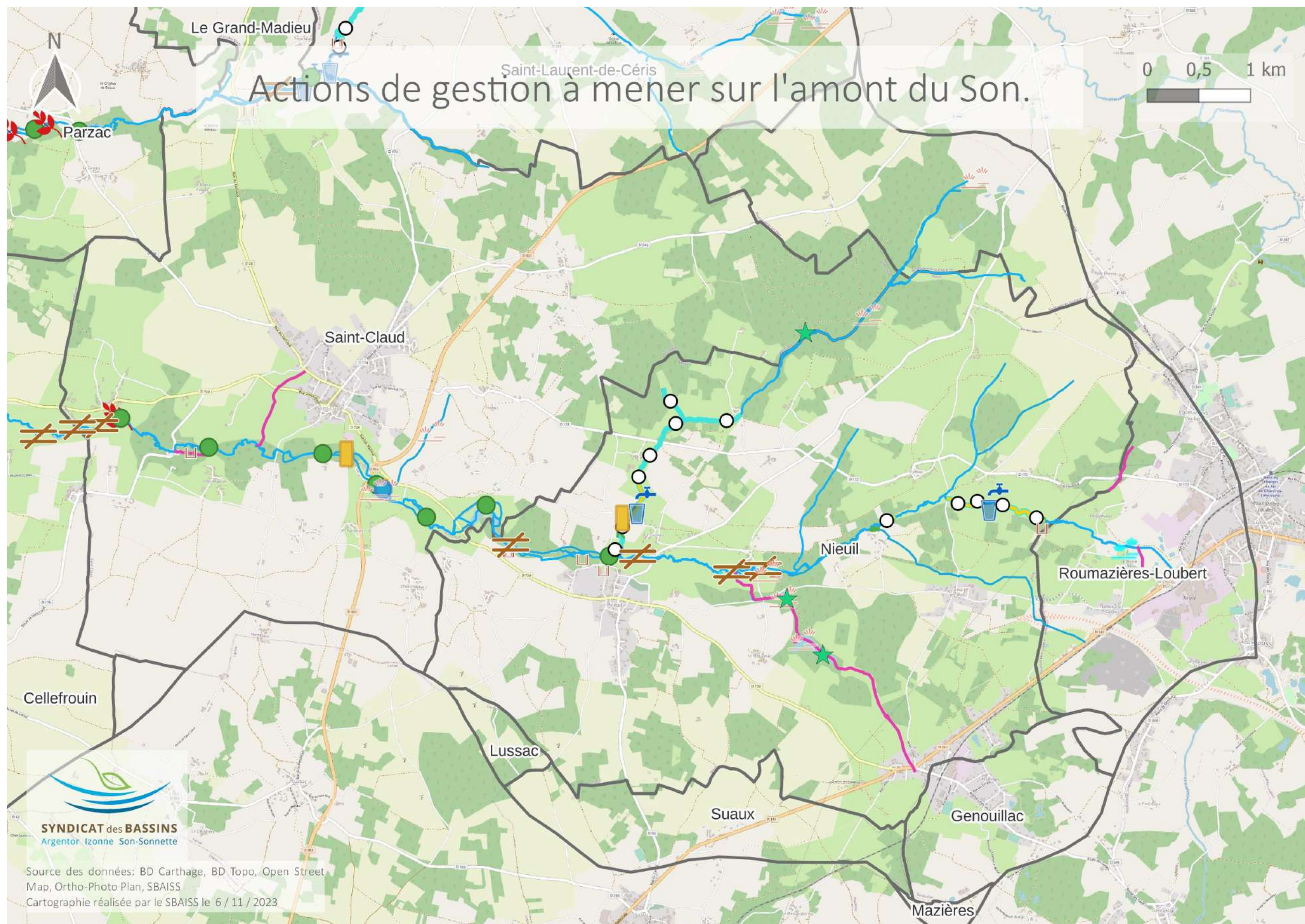


Figure 30 : Action de gestion à mener sur l'amont du Son (OpenStreetMaps).



Figure 31 : Action de gestion à mener sur l'amont du Son (Ortho-Photo Plan).

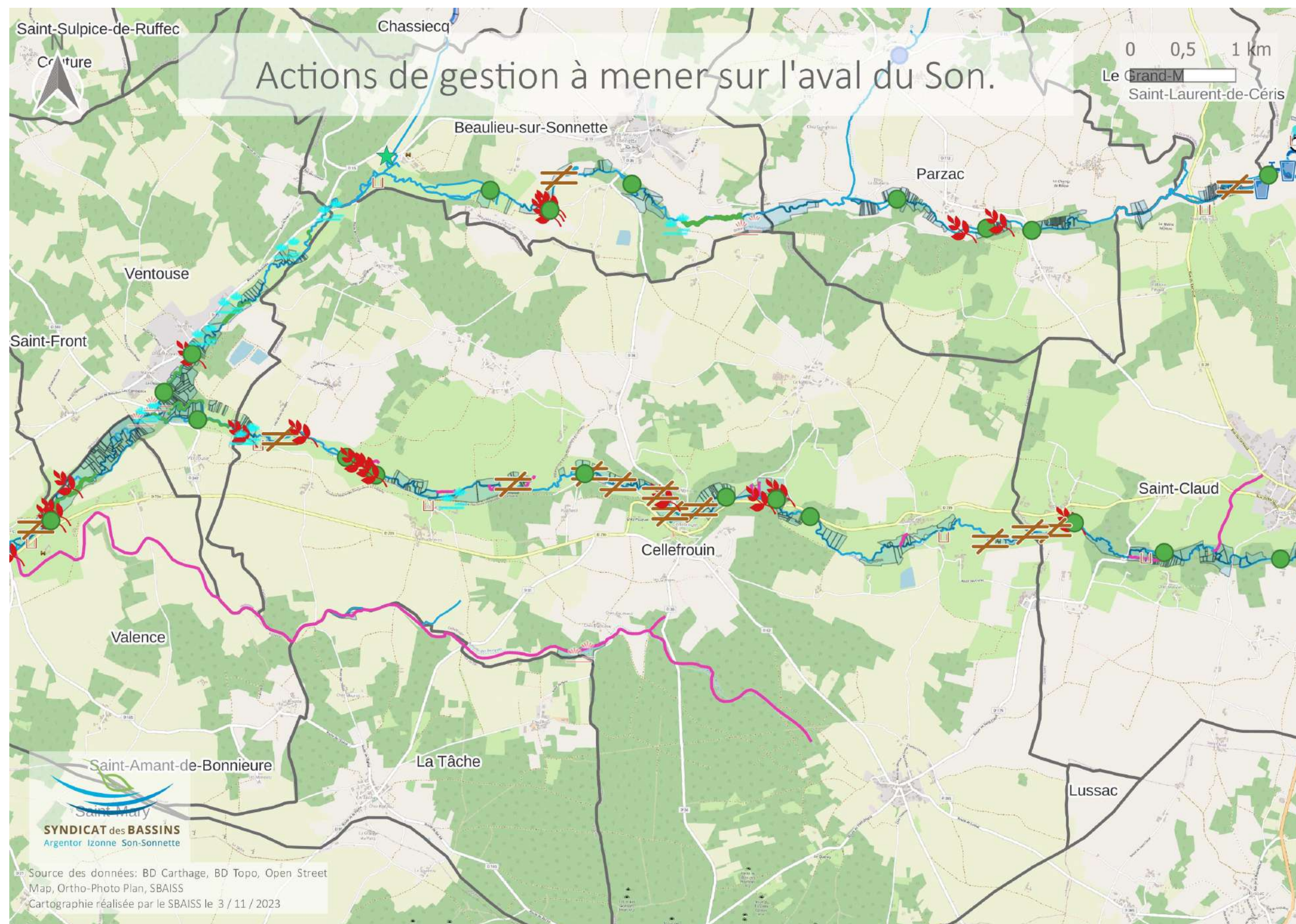


Figure 32 : Action de gestion à mener sur l'aval du Son (OpenStreetMaps).

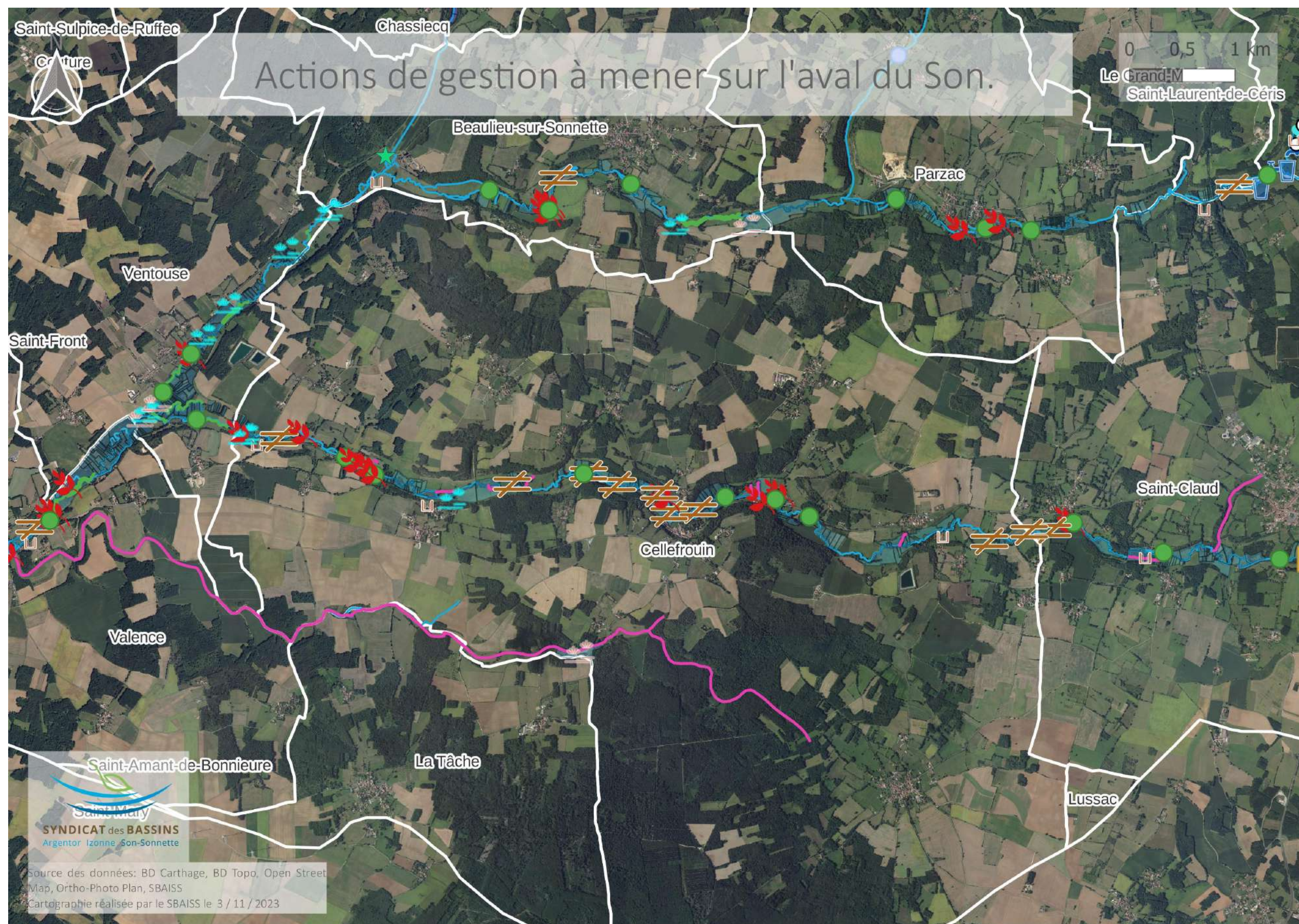


Figure 33: Action de gestion à mener sur l'aval du Son (Ortho-Photo Plan).

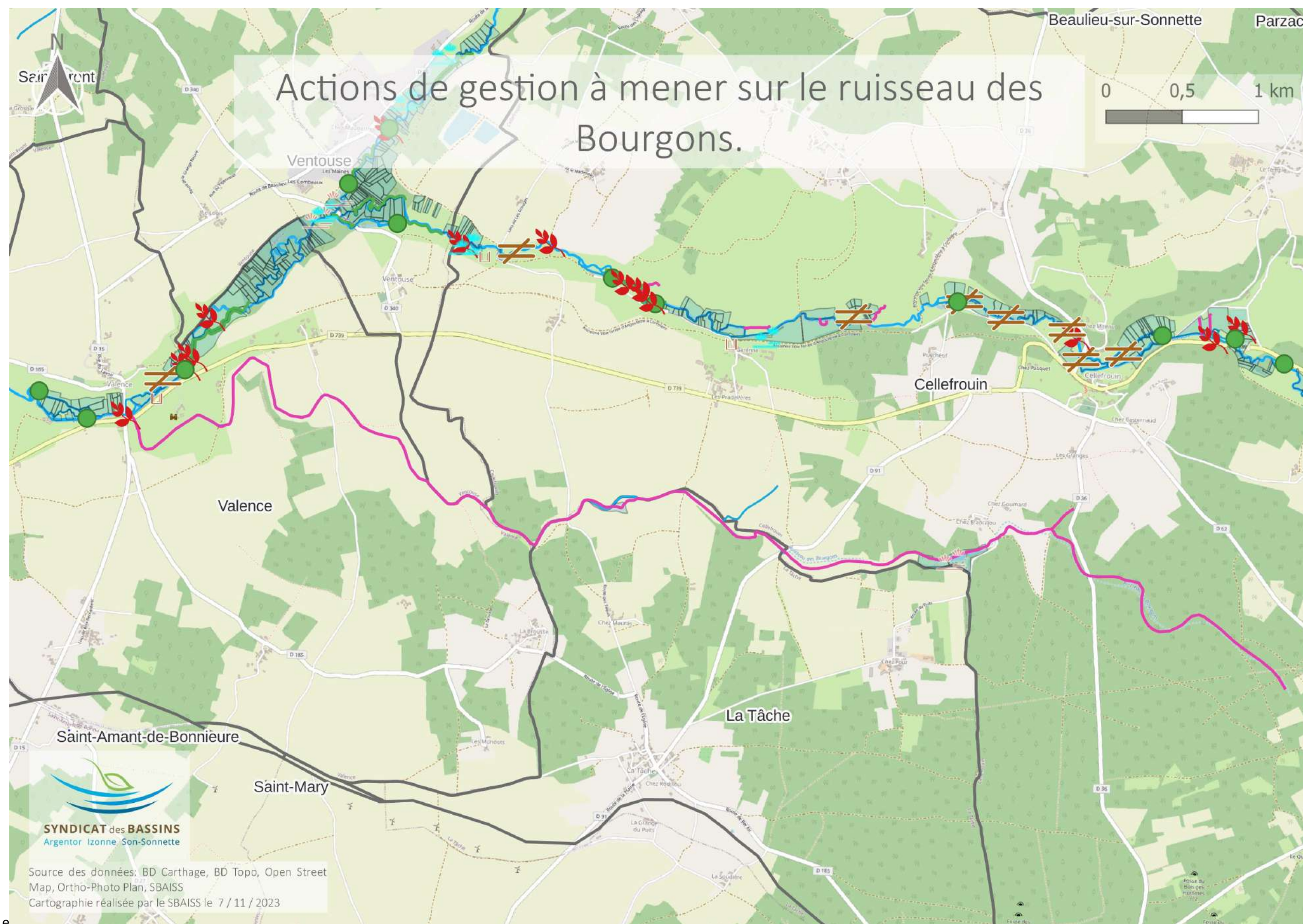


Figure 34 : Action de gestion à mener sur le ruisseau des Bourgons (OpenStreetMaps)



Figure 35 : Action de gestion à mener sur le ruisseau des Bourgons (Ortho-Photo Plan).

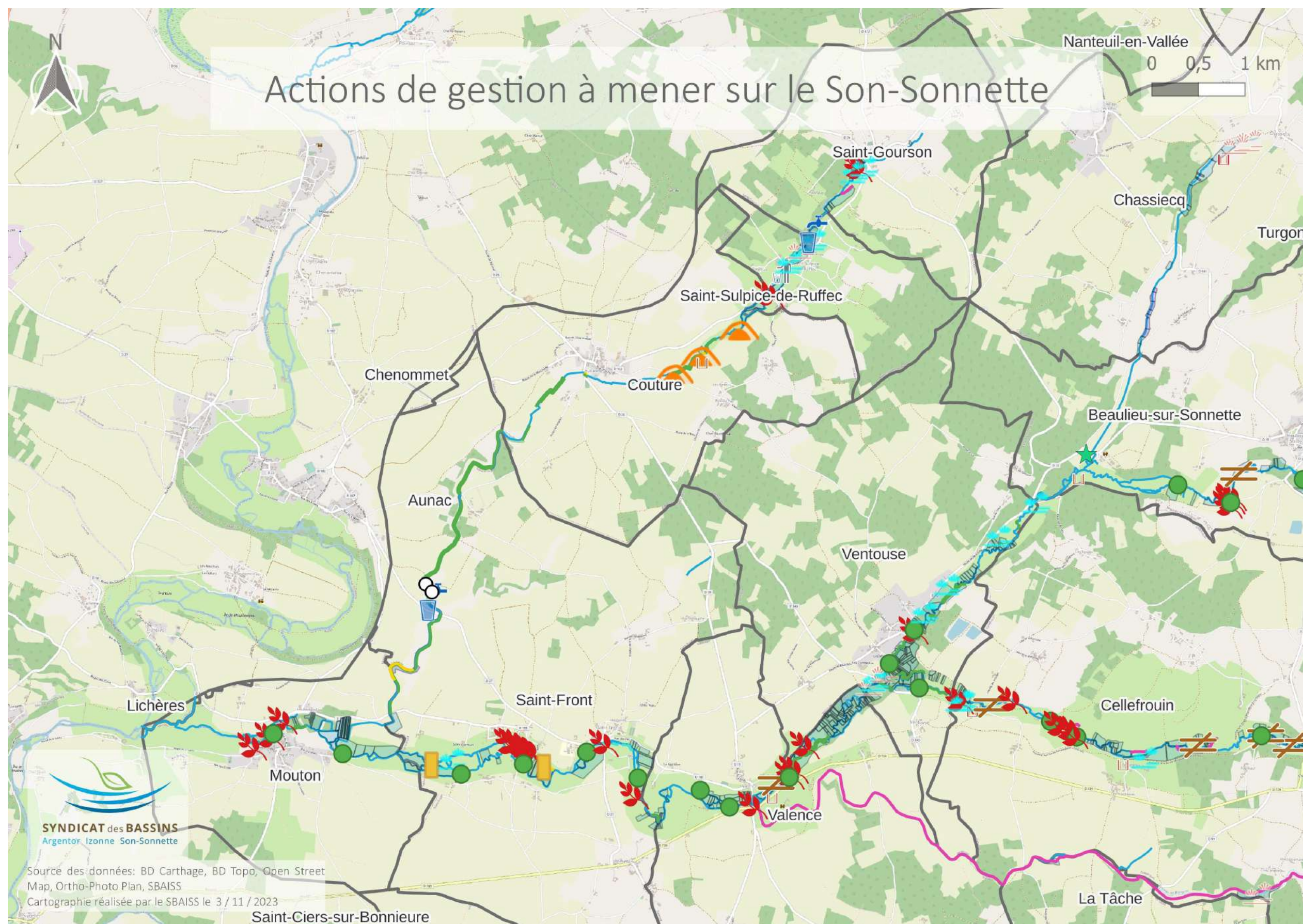


Figure 36 : Action de gestion à mener sur le Son-Sonnette (OpenStreetMaps).

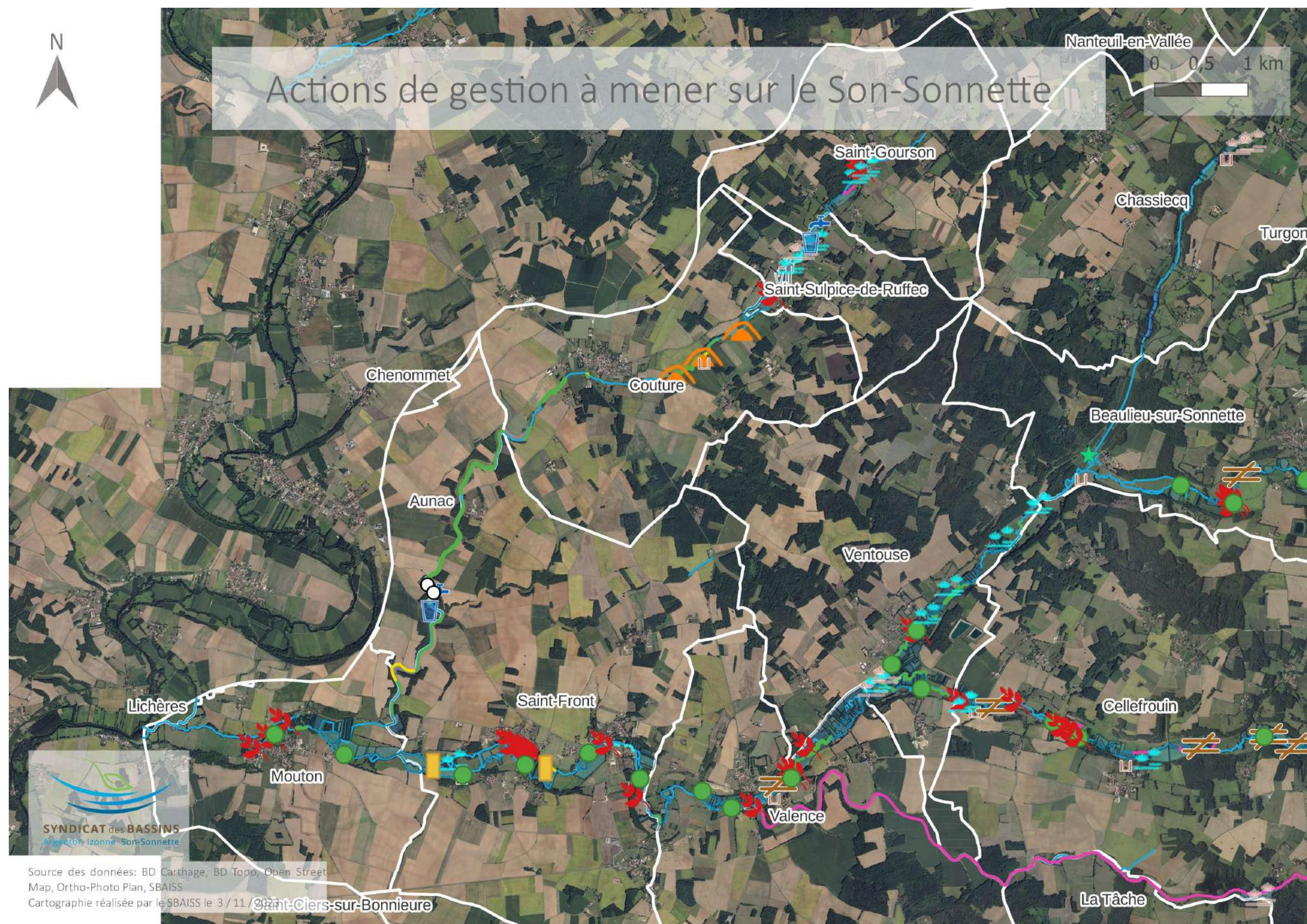


Figure 37 : Action de gestion à mener sur le Son-Sonnette (Ortho-Photo Plan).

IV. Tableaux de synthèse des actions de gestion incluses dans la DIG

1. Bassin versant de l'Argentor

a. Actions de gestion sur les tronçons de cours d'eau

Tableau 1 : Récapitulatif des actions de gestion des tronçons de l'Argentor.

Bassin versant		ARGENTOR																				
Tronçon		Or amont			Or aval			Argent amont			Argent aval		Argentor amont			Argentor aval			Total			
Sous-tronçons		1,2,3 et 4			5,6			7,8			9,10 et 11		12,13,14			15,16,17,18,19						
Types de travaux	Fiches Actions	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nombre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nombre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nombre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nombre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nombre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nombre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nombre de secteurs d'intervention
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)	FA1					660	4					1026	4		954	2					2640	10
Restauration de la petite continuité écologique	FA17				3		3				5		5	7	0	4	1		1	16		13
Conciliation moulin / ouvrages	FA15 / FA5	1		1	2		2				3		3	7		7	8		8	21		21
Installation d'abreuvoirs pour mise en défens des berges du bétail	FA4				18		5				26		2	15		5	6		1	65		13
Installation de clôtures pour mise en défens des berges du bétail	FA4					2271	3					5221	2		2436	3		2900	1		12828	9
Gestion de la végétation	FA9					102	1					3648	1		1204	2					4954	4
Gestion des embâcles	FA10				1		1							2		2	4		4	7		7
Gestion des bambous	FA13		75	1											50	1		200	3		325	5
Actions zones humides	FA18		80020	3		240873	6		635691	2		185685	5		273673	10		293270	13		1709212	39
Inventaire réseau hydrographique	FA7		4931	4		1213	1					1825,6	2		1017	2		1437,9	2		10424,5	11

Conciliation plan d'eau	FA27 / FA28						4		4	4		4	3		3	5		5	16		16
-------------------------	-------------------	--	--	--	--	--	---	--	---	---	--	---	---	--	---	---	--	---	----	--	----

b. Actions d'opportunités

Tableau 2 : Actions d'opportunités localisées sur le bassin versant de l'Argentor.

Actions d'opportunité - Bassin versant de l'Argentor	Nombre d'unité	Linéaire (ml)
Renaturation cours d'eau Or aval (fond de vallée et méandres Grosbot - Champagne-Mouton)		
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		1223
Installation de clôtures		2172
Abreuvoirs	6	
Renaturation cours d'eau Or aval (fond de vallée et méandres aval Pont Vieille Morte - Saint-Coutant)		
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		700
Abreuvoirs	6	
Renaturation cours d'eau surcalibré Or amont (recalibrage aval Chemin St Claud)		
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		454
Rivière de contournement étang Verrerie - sources de l'Argent - Saint-Coutant		
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		674

2. Bassin versant de la Lizonne

a. Actions de gestion sur les tronçons de cours d'eau

Tableau 3 : Récapitulatif des actions de gestion des tronçons de la Lizonne.

	Bassin versant	LIZONNE (IZONNE)											
	Tronçon	Amont			Médian			Aval			Total		
	Sous-tronçons	1,2 et 3			4,5,6,7 et 11			8,9,10					
Types de travaux	Fiches Actions	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	de secteurs d'intervention
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)	FA1		800	5		346,55	2		436	4		1582,55	11
Restauration de source	FA1 / FA17/ FA23	1		1							1		1
Restauration de la petite continuité écologique	FA17							14		5	14		5
Conciliation moulin / ouvrages	FA15 / FA5				3		2	1		1	4		3
Installation d'abreuvoirs pour mise en défens des berges du bétail	FA4	8		3	2		1	4		1	14		5
Installation de clôtures pour mise en défens des berges du bétail	FA4		1327	3		137,82	1					1464,82	4
Gestion de la végétation	FA9		1489,03	5					505,81	4		1994,84	9
Gestion des embâcles	FA10	1		1	2		1	5		2	8		4
Gestion des bambous	FA13		100	1		155,23	2		50	1		305,23	4
Gestion de la Renouée du Japon	FA13				1		1		10	1	1	10	2
Gestion de la Jussie	FA12								15	1		15	1
Actions zones humides	FA18		40549,7	2		401162	4		474891	4		916602,7	10
Concertation gouffre	FA1 / FA17 / FA23				1		1				1		1

b. Actions d'opportunités

Tableau 4 : Actions d'opportunités localisées sur le bassin versant de la Lizonne.

Actions d'opportunité - Bassin versant de la Lizonne	Nombre d'unité	Linéaire (ml)
Renaturation cours d'eau Lizonne aval (méandres Taizé-Aizie)		
Abreuvoirs	4	
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		765
Installation de clôtures		1280
Renaturation cours d'eau Lizonne aval (fond de vallée Lizonne Bioussac)		
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		588
Installation de clôtures		1130
Renaturation cours d'eau Lizonne médiane (peupleraies amont Bioussac)		
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		674
Gestion de la végétation		330
Elargissement, démantèlement, d'ouvrage et de brèches	3	
Suppression des barreaux	1	
Renaturation cours d'eau Lizonne médiane (2 bras aval Moulin Bois Joly - Moutardon)		
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		155
Renaturation cours d'eau Lizonne amont (recalibrage amont pont du Montet)		
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		769
Gestion de la végétation		427

3. Bassin versant du Son-Sonnette

a. Actions de gestion sur les tronçons de cours d'eau

Tableau 5 : Récapitulatif des actions de gestion des tronçons du Son-Sonnette.

Bassin versant		SON-SONNETTE																							
Tronçon		Sonnette amont			Sonnette aval			Son amont			Son aval			Son-Sonnette			Tiarde			Bourgons					
Sous-tronçons		1, 2, 3, 4 et 32, 33, 34, 35			5,6,7 et 36,38,38,39			8,9,10,11 et 30, 31 + TDBV			12,13,14,15 + TDBV St Cloud			15bis, 16, 17, 18, 19, 20			21,22,23,24,25,26			27,28,29			Total		
Types de travaux	Fiches Actions	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m²)	Nbre de secteurs d'intervention
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)	FA1		141	2					1926	3								850	6					2917	11
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)	FA2		67	1																				67	1
Reconnexion d'annexes hydrauliques (bras mort - zone d'expansion de crue)	FA3 / FA22							1		1		35	1		65	1							1	100	3
Restauration de la petite continuité écologique	FA17	5						2		2	1		1	2		2	4		4				14		9
Conciliation moulin / ouvrages	FA15 / FA5	10			6		6	4		4	16		16	10		10						46		36	
Conciliation plan d'eau	FA27 / FA28	11		11	12	0	1	13		13	5		5	3		3	5		5	1		1	50		39
Installation d'abreuvoirs pour mise en défens des berges du bétail	FA4	31		8	2		1	26		5							6		2				65		16
Installation de clôtures pour mise en défens des berges du bétail	FA4		4151	5		320	1		7271	5								561	2					1230	13
Gestion de la végétation	FA9		197	2					615	2								41	2					853	6
Conciliation gestion ripisylve	FA8					2659	7		65	1		1210	2		1206	3					6718	5		11858	18
Gestion des embâcles	FA10	6		4	1		1	5		5	10		10	1		1							23		21
Gestion des bambous	FA13		60	2		200	2					185	5		100	1		30	2					575	12
Gestion de la Renouée du Japon	FA13		65	1								5	1											70	2

Gestion de la Balsamine de Balfour	FA13												11	3							11	3			
Gestion du Myriophylle du Brésil	FA12									100	1										100	1			
Gestion de la Jussie	FA12									120	3		205	10							325	13			
Actions zones humides	FA18		1872450	14		553575	11		353474	10		1258390	20		712733	17		202035	9		42801	2	4995458	83	
Action agroenvironnementale	FA21																	16356	1				16356	1	
Etude du fonctionnement hydrologique du ruisseau des Bourgons	FA7																				11598	1		11598	1
Inventaire réseau hydrographique	FA7		4521	2		1016	1		3853	3		2143	8					132	1		3133	1		14798	16
Communication - Parcours pédagogique	FA30	2		2																			2		2

b. Actions d'opportunités

Tableau 6 : Actions d'opportunités localisées sur le bassin versant du Son-Sonnette.

Actions d'opportunité - Bassin versant du Son-Sonnette	Nombre d'unité	Linéaire (ml)
Renaturation cours d'eau Courbary amont (Effacement étang - fond de vallée - mesures compensatoires N141 - DREAL)		
Effacement plan d'eau - Ouverture de digue et vidange d'étang	2	
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		200
Effacement étang du château de Nieuil aval (Affluent Son amont)		
Abreuvoir	10	
Conciliation plan d'eau	3	
Installation de clôtures		1073
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		380
Rivière de contournement étang du château de Nieuil amont (Affluent Son amont)		
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		37
Renaturation ruisseau de Chassiecq (banquettes - Affluent Sonnette aval)		
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		1613
Plantation ripisylve		1783
Elargissement, démantèlement, d'ouvrage et de brèches (ancien ouvrage)	1	
Continuité par hydromorphologie	1	
Abreuvoir	7	
Installation de clôtures		1016

4. Territoire du SBAISS

a. Actions de gestion sur les tronçons de cours d'eau

Tableau 7 : Récapitulatif des actions de gestion menées sur l'ensemble du territoire du SBAISS.

Bassin versant		ARGENTOR			LIZONNE (IZONNE)			SON-SONNETTE			TOTAL SBAISS		
Types de travaux	Fiches Actions	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m ²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m ²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m ²)	Nbre de secteurs d'intervention	Nombre d'unité	Linéaire (ml/m ²)	Nbre de secteurs d'intervention
Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)	FA1		2640	10		1582,55	11		2917	11		7139,55	32
Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)	FA2								66,9	1		66,9	1
Reconnexion d'annexes hydrauliques (bras mort - zone d'expansion de crue)	FA30							1	100	3	1	100	3
Restauration de la petite continuité écologique	FA17	16		13	14		5	14		9	44		27
Conciliation moulin / ouvrages	FA15 / FA5	21		21	4		3	46		36	71		60
Restauration de source	FA1 / FA17/ FA23				1		1				1		1
Installation d'abreuvoirs pour mise en défens des berges du bétail	FA4	65		13	14		5	65		16	144		34
Installation de clôtures pour mise en défens des berges du bétail	FA4		12828	9		1464,82	4		12303,13	13		26595,95	26
Gestion de la végétation	FA9		4954	4		1994,84	9		852,96	6		7801,8	19
Conciliation gestion ripisylve	FA8								11858	18		11858	18
Gestion des embâcles	FA10	7		7	8		4	23		21	38		32
Gestion des bambous	FA13		325	5		305,23	4		575	12		1205,23	21
Gestion de la Renouée du Japon	FA13				1	10	2		70	2	1	80	4
Gestion de la Balsamine de Balfour	FA13								11	3		11	3
Gestion du Myriophylle du Brésil	FA12								100	1		100	1

Gestion de la Jussie	FA12					15	1		325	13		340	14
Actions zones humides	FA18		1709212	39		916602,7	10		4995457,9	83		7621272,6	132
Action agroenvironnementale	FA21								16356	1		16356	1
Etude du fonctionnement hydrologique du ruisseau des Bourgons	FA7								11598,2	1		11598,2	1
Inventaire réseau hydrographique	FA7		10424,5	11					14798	16		25222,5	27
Conciliation plan d'eau	FA27 / FA28	16		16				50		39	66		55
Concertation gouffre	FA1 / FA17 / FA23				1		1				1		1
Communication - Parcours pédagogique	FA30							2		2	2		2

b. Actions d'opportunités

Tableau 8 : Actions d'opportunités localisées sur l'ensemble du territoire du SBAISS.

	Actions d'opportunité – Territoire du SBAISS	Nombre d'unité	Linéaire (ml)
Bassin versant de l' Argentor	Renaturation cours d'eau Or aval (fond de vallée et méandres Grosbot - Champagne-Mouton)		
	Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		1223
	Installation de clôtures		2172
	Abreuvoirs	6	
	Renaturation cours d'eau Or aval (fond de vallée et méandres aval Pont Vieille Morte - Saint-Coutant)		
	Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		700
	Abreuvoirs	6	
	Renaturation cours d'eau surcalibré Or amont (recalibrage aval Chemin St Claud)		
	Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		454
Bassin versant de la Lizonne	Rivière de contournement étang Verrerie - sources de l'Argent - Saint-Coutant		
	Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		674
	Renaturation cours d'eau Lizonne aval (méandres Taizé-Aizie)		
	Abreuvoirs	4	
	Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		765
	Installation de clôtures		1280
	Renaturation cours d'eau Lizonne aval (fond de vallée Lizonne Bioussac)		
	Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		588
	Installation de clôtures		1130
	Renaturation cours d'eau Lizonne médiane (peupleraies amont Bioussac)		
	Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		674
	Gestion de la végétation		330
	Elargissement, démantèlement, d'ouvrage et de brèches	3	
	Suppression des barreaux	1	
	Renaturation cours d'eau Lizonne médiane (2 bras aval Moulin Bois Joly - Moutardon)		
Bassin versant du	Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		155
	Renaturation cours d'eau Lizonne amont (recalibrage amont pont du Montet)		
	Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		769
	Gestion de la végétation		427
	Renaturation cours d'eau Courbary amont (Effacement étang - fond de vallée - mesures compensatoires N141 - DREAL)		
	Effacement plan d'eau - Ouverture de digue et vidange d'étang	2	
	Restauration hydromorphologique (avec modification du tracé)		200
	Effacement étang du château de Nieuil aval (Affluent Son amont)		
	Abreuvoir	10	
	Conciliation plan d'eau	3	

	Installation de clôtures		1073
	Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		380
	Rivière de contournement étang du château de Nieuil amont (Affluent Son amont)		
	Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		37
	Renaturation ruisseau de Chassiecq (banquettes - Affluent Sonnette aval)		
	Restauration hydromorphologique (sans modification du tracé)		1613
	Plantation ripisylve		1783
	Elargissement, démantèlement, d'ouvrage et de brèches (ancien ouvrage)	1	
	Continuité par hydromorphologie	1	
	Abreuvoir	7	
	Installation de clôtures		1016